

ECOLE DE GUERRE



PROMOTION *VERDUN*
2015 -2016

Le traitement du renseignement et les différentes cultures

- regard sur l'approche latine et anglo-saxonne -

Lieutenant-colonel Philippe MARESTIN

Sous la direction du
Lieutenant-colonel Olivier LAHAIE

Sommaire

Introduction.....	6
I Une culture du renseignement portant l'empreinte des épisodes marquants de l'Histoire de chaque Puissance.....	8
1.1 L'émergence des divers systèmes de renseignement, chez les Français et chez les Anglo-saxons.....	8
1.1.1 Un processus chaotique et fastidieux en France.....	8
Vers une prise en compte plus attentive du renseignement sous Napoléon Bonaparte.....	9
Ébauche de structuration sous l'ère napoléonienne.....	9
Un édifice fragile, faute de fondations robustes.....	10
Quelques réflexions pertinentes, mais négligées et ignorées.....	10
L'électrochoc de la défaite de 1870.....	11
1.1.2 Une prise en compte pragmatique de l'enjeu chez les Anglo-saxons.....	12
Point de génie, ni de fulgurance, mais la volonté de tirer parti des échecs pour construire des services de renseignements utiles, efficaces et performants.....	12
Ouverture et curiosité.....	12
Des réorganisations successives, au gré des dysfonctionnements constatés.....	13
L'émergence des services de renseignements américains.....	14
Faculté d'adaptation, capacité de mobilisation, rapide montée en puissance et culture de masse.....	15
1.2 La modernisation du champ de bataille, facteur de perfectionnement technique des modes de recueils du renseignement.....	16
1.2.1 La collecte et l'analyse d'images aux fins de renseignement, les fondations de 1914/1918... La France innove, les Anglo-saxons perfectionnent et développent.....	17
1.2.2 Le recueil et l'exploitation des données électromagnétiques, l'enjeu décisif du conflit 1939/1945, les Anglo-saxons en pointe.....	18
1.2.3 Le renseignement recueilli par les sources humaines, plus pertinent que jamais dans un univers de haute technicité.....	19

II La coordination des services de renseignements, enjeu stratégique et impératif d'efficience	21
2.1 L'articulation contemporaine des services de renseignements en France, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis.....	21
2.1.1 La communauté française du renseignement : apprendre à travailler ensemble	21
Une communauté encore jeune et fragmentée qui cherche à développer une approche multidisciplinaire.....	21
Six services du premier cercle : les risques de fragmentation d'une structure en tuyaux d'orgue.....	22
Une communauté insuffisamment impliquée dans l'enseignement supérieur et la formation aux sciences sociales.....	24
Des services de renseignements français moins offensifs que leurs homologues anglo-saxons en matière d'influence et de défense des intérêts économiques.....	25
2.1.2 La communauté britannique du renseignement : un dispositif simple et efficace étroitement lié, sur le plan technique, aux Etats-Unis.....	26
Le tryptique renseignement intérieur / renseignement extérieur / renseignement électronique.....	26
Une alliance outre-atlantique indéfectible et un partage d'intérêt étroit avec la communauté des « <i>Fives Eyes</i> ».....	28
2.1.3 La communauté américaine du renseignement : une vaste confédération d'agences, renforcée par d'importantes sous-traitances privées.....	29
L'actuelle communauté : un système atomisé regroupant dix-sept agences.....	29
Une dépendance forte du gouvernement américain vis-à-vis de nombreux prestataires privés.....	30
Une communauté en proie à des clivages récurrents.....	31
Des agences de renseignements très offensives sur le terrain de l'espionnage économique	32
2.2 Entre transparence et culte du secret, le contrôle des services de renseignements.....	33
2.2.1 Le contrôle des services de renseignements français.....	33
Des organes fragmentaires ayant précédé un contrôle parlementaire.....	34
La mise en place d'un véritable contrôle parlementaire des activités de renseignement.....	35
2.2.2 Le contrôle des services de renseignements anglo-saxons.....	36
Le contrôle britannique, étendu aux opérations des services de renseignements.....	36
Le contrôle parlementaire américain, déjà 40 ans.....	37
Le contrôle américain, un colosse aux pieds d'argile ?.....	38
2.3 La coordination des services de renseignements : point de convergence des cultures française et anglo-saxonne, dicté par la complexité des menaces.....	39

2.3.1 La nécessité d'une structure de coordination placée au plus près du pouvoir exécutif....	40
Les structures françaises de coordination...un parfum venu d'Amérique ?.....	40
La coordination des agences de renseignements côté anglo-saxon.....	41
2.3.2 Des difficultés restant à surmonter pour mettre en œuvre une coordination efficace.....	42
Faciliter le décloisonnement entre renseignement intérieur et extérieur.....	42
Le partage lacunaire du renseignement au niveau européen,.....	44
Conclusion.....	45
Bibliographie et sources.....	49

Préambule

Vaste sujet que celui du renseignement. Au cœur des enjeux stratégiques des grandes Puissances, il relève d'une actualité foisonnante. Mais quel sens donner à ce terme d'apparence simple mais qui recouvre des réalités aussi diverses ?

La France a longtemps délaissé cette discipline consacrant le primat de « l'action et du choc » au détriment de la réflexion de fond et de l'exploitation raisonnée du renseignement. Cette approche ne fut pas celle des Anglo-saxons qui ont patiemment investi en matière « d'intelligence ».

Pour quelles raisons les cultures latines et anglo-saxonnes diffèrent-elles ? Quelles sont les principales divergences ? Comment les communautés du renseignement sont-elles bâties en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis ? Comment fonctionnent-elles aujourd'hui et comment leurs coordinations respectives sont-elles assurées ?

C'est à l'ensemble de ces questions que cette courte étude propose d'apporter un rapide éclairage. Une réflexion qui intervient à une période où la lutte contre Daech et les autres formes de terrorisme international imposent, plus que jamais, une action concertée et efficace entre les services de renseignements occidentaux.

Intelligence is a vast subject and is of course of huge importance for world Powers. The subject has been placed under various spotlight for years, but in today's global context, what does intelligence really mean?

The word « intelligence » covers many different realities. A simple word in appearance but one with significant and divergent complexity when we begin to truly examine it.

For a long time, France preferred action rather than analysis and deep thinking. Much earlier however, other Western Powers (notably, the United-States and United-Kingdom) made a different choice with important investments in the field of intelligence.

Why are latin and anglo-saxon cultures so different in this domain and what are the principle ways in which they differ? How are the intelligence communities organised in France as compared with the United-Kingdom or in the United-States? How do the intelligence services operate and how do they coordinate themselves?

This short study will aim answer these questions. This is a highly topical issue at a time where terrorist threats (from DAECH and from all international terrorist groups) are increasing. It is necessary, now more than ever, that Western intelligence services find new ways to strengthen their links and to facilitate the exchange of crucial information.

Introduction

Face à un contexte géopolitique instable et une menace terroriste, des plus prégnantes sur le sol de la République, la question de l'exploitation et du partage du renseignement s'est imposée brutalement au cœur des débats publics et politiques au cours de ces dernières années. Entre méfiance et fascination, victimes de quelques fantasmes abondamment alimentés par le cinéma d'action et la littérature romantique, les services de renseignements ne cessent d'intriguer et de soulever des interrogations.

L'intérêt suscité par ce sujet demeure cependant récent en France. Le recueil du renseignement, son exploitation et sa diffusion furent pendant longtemps des disciplines reniées, méprisées et reléguées au rang de missions subalternes par les élites politiques et militaires du pays. Sous l'effet d'un véritable changement de paradigme du continuum sécurité-défense et d'un décloisonnement progressif entre menaces intérieures et extérieures du territoire national, le fonctionnement des structures de renseignement connaît, depuis moins de dix ans, une profonde phase de mutation. Dans le sillage des réformes engagées, un virage culturel majeur est en train de s'opérer.

L'exploitation du renseignement par les services et la coordination efficace des différents acteurs de la discipline demeurent des sujets denses, complexes et protéiformes. Sources de pouvoir et d'influence, la possession et l'utilisation d'informations fiables destinées à éclairer le décideur dans ses choix, ont toujours représenté un enjeu décisif pour les chefs politiques ou militaires. Pour autant, l'approche scientifique de la matière ne fut pas nourrie de façon continue et progressive au cours de l'Histoire. Il faut attendre la seconde moitié du XIX^e siècle pour que des réflexions plus franches émergent et placent la question du recueil du renseignement et de son exploitation à l'ordre du jour de certaines études ; inflexion aussi importante qu'éphémère cependant.

Longtemps donc, l'absence de culture du renseignement et le climat de défiance et de mépris qui entouraient ses praticiens, ont pénalisé l'émergence d'un système français efficient. Au lendemain de la Révolution française, l'opinion publique percevait les activités policières et de renseignements comme des manœuvres de répression destinées à surveiller les grèves et renverser violemment les organisations opposées au régime en place. L'intervention de Joseph Fouché, le 30 octobre 1793, pour combattre l'insurrection lyonnaise contre la Convention nationale, marqua les esprits au sein des couches populaires. S'agissant de la défiance de la classe politique à l'égard des services de

renseignements, les lignes de fractures sont nombreuses. La multiplicité des changements de régime, entre 1789 et la cinquième République, fut propice à la désorganisation et à l'inertie. Le désastre de la guerre franco-prussienne de 1870 aurait dû amorcer une réorganisation profonde des services de renseignements. Mais le déclenchement de l'affaire Dreyfus, dès l'année 1894, plonge la troisième République dans une crise politique majeure. Le discrédit jeté sur « la Section de Statistiques¹ », et le renseignement militaire de façon plus générale, marquent une rupture décisive avec l'autorité politique qui se prolongera, de manière affirmée, jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale.

En dehors des phases aiguës de conflit, notamment pendant les deux guerres mondiales, les élites politiques et militaires n'ont pas jugé utile de maintenir un réseau de renseignement structuré et permanent. Un sentiment de supériorité, voire d'invincibilité, les animait. Le manque de volonté de se doter de capacités modernes a consacré le primat de l'action et du choc, au détriment de la réflexion de fond et de l'exploitation raisonnée du renseignement.

Les Anglo-saxons, sans être plus précoces ou créatifs dans leur propre mise en place de réseaux de renseignements au début du XX^e siècle, ont rapidement développé une approche culturelle distincte. Affichant un intérêt de premier plan pour leurs structures, les Britanniques ont veillé à optimiser constamment leurs outils. La sémantique « d'intelligence » résumant à elle seule la considération que nos voisins d'outre-Manche ont accordée à cette discipline.

Ainsi, les cultures latine et anglo-saxonne du recueil et de l'exploitation du renseignement se démarquent-elles nettement l'une de l'autre. Au travers de notre étude, nous nous interrogerons sur les raisons de cette divergence d'approche, nous identifierons les étapes ayant favorisé les ancrages des systèmes respectifs et enfin, au travers des organisations adoptées, nous nous attarderons sur les enjeux d'évolution et de coordination du renseignement.

Pour comprendre la structure contemporaine des services de renseignements et mieux cerner les différentes approches culturelles, un regard historique préalable est indispensable.

La culture du renseignement porte en effet l'empreinte des épisodes marquants de l'Histoire de chaque puissance (I). La question du partage de l'information et de la coordination entre les divers services de la communauté du renseignement semble, désormais, établir un nouveau centre de gravité décisif dans la cohérence et l'efficacité du système. Il sera donc opportun de se pencher, dans un second temps, sur cette coordination, afin de mieux cerner les enjeux et difficultés qui lui sont attachés (II).

¹ A partir de 1871, nom donné au service français chargé des missions de contre-espionnage militaire.

I Une culture du renseignement portant l’empreinte des épisodes marquants de l’Histoire de chaque Puissance

1.1 / L’émergence des divers systèmes de renseignement, chez les Français et chez les Anglo-saxons

Dire que la France s'est toujours désintéressée, « ab initio » du recueil et de l’exploitation du renseignement est une contrevérité. Les critiques légitimes concernant nos carences culturelles en la matière sont suffisantes pour ne pas en ajouter d’autres injustifiées. Avec la Grande-Bretagne, la France est l'une des grandes Puissances occidentales à avoir, dès le milieu du XIX^e siècle, nourri la discipline par des réflexions et des initiatives pionnières. Malheureusement, l'évolution des structures naissantes fut loin d'être linéaire et le chemin des services de renseignements français, jalonné de fractures. Dès lors que la pression d'un conflit armé s'estompait, les organisations adoptées, bien que souvent performantes, étaient mises en sommeil et considérées comme non prioritaires. Il en fut ainsi à l'issue de la Première Guerre mondiale.

La voie suivie par les Anglo-saxons ne fut pas aussi fulgurante que la légende le laisse entendre. Mais, animés et imprégnés d'un profond pragmatisme, nos voisins britanniques ont su rapidement mesurer l'enjeu décisif que représentait le fait de disposer d'un service de renseignements performant et fiable. Au travers de ces deux approches, ce sont deux systèmes distincts qui se sont développés et qui portent, aujourd'hui encore, des caractéristiques identitaires fortes.

1.1.1 Un processus chaotique et fastidieux en France

Dès le XVII^e siècle, notamment sous le règne de Louis XIV, la France dispose d'une puissance militaire parmi les plus développées et les mieux équipées d'Europe. Associées au génie militaire de Vauban, les campagnes victorieuses de l'armée du Roi assurent un rayonnement militaire à l'Ancien régime. Cette suprématie sur le champ de bataille (29 guerres en 54 ans de règne de Louis XIV), amène à envisager la guerre comme un simple rapport de force humain et matériel. L'issue de la bataille repose, dans les esprits politiques et militaires de l'époque, dans l'action, « le choc ». Cette vision que l'on pourrait qualifier aujourd'hui de très « Clausewitzienne » a prévalu jusqu'au XIX^e siècle².

² A l'époque, la pratique de l'espionnage est encore considérée comme une façon « discourtoise » de faire la guerre et s'apparente à la trahison

Vers une prise en compte plus attentive du renseignement sous Napoléon Bonaparte

Napoléon Bonaparte est imprégné de cette culture de confrontation « en force » des corps et divisions d'armées. En fin stratège, il ne néglige cependant pas l'étude préalable de ses ennemis. La démarche est empirique, elle se base sur la littérature de l'époque, sur le fond cartographique et les archives collationnées mais, ce que l'on dénommerait à notre époque le « renseignement stratégique » prend place peu à peu auprès des hautes sphères militaires³.

Ainsi, célèbre officier d'Etat-Major de l'Empereur, Antoine-Henri de Jomini considérait qu'« *un général ne doit rien négliger pour être instruit des mouvements de l'ennemi et employer à cet effet des reconnaissances, des espions, des corps légers conduits par des officiers capables, enfin des officiers instruits chargés de diriger aux avant-gardes les interrogatoires des prisonniers* »⁴. Au travers de cette approche, il dé-conceptualise en quelque sorte l'art de la guerre pour consacrer l'aspect pratique et concret de la conduite des combats. Conscient des nécessités d'influence et des besoins en information stratégique, l'Empereur s'appuyait également sur ses ambassadeurs pour recueillir des éléments confidentiels auprès des différentes Puissances étrangères. Les diplomates, agrémentés de quelques personnalités ou contrebandiers, constituaient ainsi son réseau d'espions.

De même, l'action de Charles Louis Schulmeister est une illustration de l'emploi, par Napoléon, d'agents de renseignements particulièrement fins et habiles. Au début de la campagne de 1805, cet illustre espion a réussi à infiltrer le haut commandement autrichien. Fort de cette infiltration, il mena une subtile action de désinformation auprès du maréchal Mack qui se révéla décisive dans la reddition de l'armée autrichienne prise au piège le 19 octobre 1805 à Ulm⁵.

Ébauche de structuration sous l'ère napoléonienne

Dès 1805, un bureau de la statistique extérieure décortiquait les rapports fournis par les postes diplomatiques. Cet organe montrait toute sa pertinence dans l'évaluation des volumes et l'anticipation des mouvements de troupes adverses. A côté de ce premier bureau coexistait un cabinet noir plus particulièrement chargé d'intercepter les correspondances diplomatiques avec les pays voisins, parfois rivaux, et dont les intérêts pouvaient interférer avec ceux de l'Empire. Enfin,

³ Gérard Arboit, « Napoléon et le renseignement », CF2R, Note historique N°27, 14-08-2009.

⁴ *id.*

⁵ Paul Muller, « L'espionnage militaire sous Napoléon, Charles Schulmeister », Paris, Editions Lavauzelle, 2006, pp. 41-70.

un service, chargé de la conservation du renseignement, était mis en place au travers du « dépôt de la guerre ». Cette dernière structure, nous y reviendrons, suscitera un intérêt profond chez les Anglo-saxons.

Un édifice fragile, faute de fondations robustes

Ce qui aurait pu constituer un socle solide et pérenne d'un premier véritable service de renseignements, ne fut malheureusement pas optimisé, modernisé, ni développé. A cela, plusieurs raisons ; tout d'abord, les moyens de transmission de l'époque impériale ne favorisaient pas la remontée rapide des comptes rendus et autres billets. L'information arrivait parfois trop tard aux décideurs pour être réellement exploitable. Ce fut notamment le cas lors des campagnes de Prusse en 1807 et d'Autriche en 1809. La qualité des structures d'analyse était également discutable et le manque de recul les rendait parfois très sujettes aux manœuvres de « désinformation⁶ » ennemies. Le système restait en définitive relativement confus. Les missions, confiées aux agents de recueil, empiétaient parfois sur celles attribuées aux agents d'exécution ; l'armée produisait ainsi du renseignement d'ordre public afin de déceler au plus tôt les troubles susceptibles de fragiliser le pouvoir... L'information arrivait parfois de façon désordonnée et générait, en bout de chaîne, quelquefois, plus d'incertitudes qu'elle n'en dissipait. Cela démontrait bien l'inexistence d'un organe d'analyse compétent.

Mais, ce qui allait rapidement constituer un frein au développement du renseignement, était tout simplement la méfiance développée par Napoléon, à l'égard des éléments transmis. Selon ses propres termes, « *la plupart des renseignements sont faux* »⁷. L'Empereur, préfigurant certaines élites politiques qui lui succéderont, peine à accepter et à intégrer une information qui n'est pas en phase avec ses projets.

La fin de l'Empire a marqué une véritable rupture et il faut attendre 1856 pour qu'une nouvelle impulsion vienne relancer la réflexion sur les nécessités d'un service de renseignements.

Quelques réflexions pertinentes, mais négligées et ignorées

Une réflexion majeure arriva sous l'impulsion d'un homme brillant : Joseph Tanski. Il s'agissait d'un ancien capitaine de la Légion étrangère reconverti dans le journalisme. Cet homme adressa le

⁶ Activités qui relèveraient aujourd'hui du domaine « psyops » (opérations de propagande, opérations d'influence...)

⁷ Cité in Carl Von Clausewitz « De la Guerre », Paris, Perrin, 1999, p. 82.

15 janvier 1856, dans *la Revue des deux mondes*, une étude au ministre de la Guerre, portant sur la création d'un « service central de renseignement militaire et d'un corps spécial de guide d'Etat-Major »⁸. Ce document reposait sur une série d'enseignements, tirés de la guerre de Crimée. Décryptant le conflit, l'auteur parvint à démontrer que les carences recensées (mauvaise appréhension des problématiques du pays, faible niveau d'information sur les forces adverses) découlaient d'un manque d'investissement, ainsi que d'un cruel déficit dans la culture du renseignement des ministères des Affaires étrangères et du ministère de la Guerre.

Là encore, la réflexion, bien que pertinente et lucide, resta négligée, et ne déboucha sur aucune réorganisation des services de renseignements. Ce n'est qu'avec la chute du second Empire que la prise de conscience poussa les autorités à relancer un processus volontariste, conduisant à la mise en place de structures élaborées et spécifiques.

L'électrochoc de la défaite de 1870

Avec la défaite militaire et l'humiliation face aux Prussiens et leurs alliés, les certitudes dans lesquelles baignaient les Etats-Majors militaires, comme les cabinets politiques, s'effondrèrent. Il apparut enfin nécessaire d'agir et de se réformer. Les premières réorganisations furent initiées à partir d'un service reconnu pour ses travaux cartographiques et la qualité de son fonds documentaire : le Dépôt de la Guerre⁹. Dès le 8 juin 1871, la section des « statistiques et reconnaissances militaires » (qualifiée de Service de Renseignement SR) fut créée. En 1874, le deuxième bureau de l'Etat-Major fut officiellement mis en place à son tour. Les effectifs demeuraient réduits, mais ces structures furent complétées par quelques antennes extérieures pour contrer l'adversaire allemand. Plusieurs capitales et quelques villes clefs sur l'échiquier géopolitique furent ainsi discrètement infiltrées (Vienne, Berlin, Cologne, Francfort...).

En 1886, le ministre de la Guerre et général Boulanger avait parfaitement saisi l'enjeu du recueil et de l'exploitation du renseignement : « *Je veux donner à mon pays les yeux et les oreilles qui lui manquent* »¹⁰. Convaincu de la supériorité du renseignement humain sur celui d'origine plus technique, il allait s'employer à utiliser judicieusement ce levier. Le travail, réalisé par Adalbert-Henri Foucault de Mondion, en était une flagrante illustration. Cet espion non militaire, avait ainsi pu infiltrer en 1886 la cour de Léopold II et faire échouer une transaction secrète en cours

⁸ Gérald Arboit, « Des services secrets pour la France, du Dépôt de la Guerre à la DGSE (1856-2013) », CNRS Editions, février 2014, 444 p.

⁹ Le Dépôt de la Guerre fut créé au XVIIIe siècle par Louvois et perdura jusqu'en 1887, date de sa suppression.

¹⁰ Roger Faligot et Rémi Kauffer, « Histoire mondiale du renseignement Tome 1 (1870-1939) », Paris, Robert Laffont 1993, p.17.

d'élaboration entre la Belgique et l'Allemagne, alliance qui aurait pu nuire aux intérêts franco-russes de l'époque.

Une fois de plus, alors que les bases d'une restructuration des services de renseignements français se dessinaient, un nouvel événement va durablement entacher l'image des services. Il s'agit des retombées de l'affaire Dreyfus.

A l'aube du XX^e siècle, la France n'est donc pas novice en matière de recueil et de traitement du renseignement d'intérêt stratégique, militaire ou diplomatique. Mais la défiance récurrente des élites politiques et militaires à l'encontre des informations transmises, la crainte de manipulation et parallèlement le sentiment d'invincibilité de nos armées, ont dressé inconsciemment une barrière culturelle rendant toute évolution des services de renseignements particulièrement chaotique et fastidieuse.

En a-t-il été de même chez nos voisins britanniques et aux États-Unis d'Amérique ?

1.1.2 Une prise en compte pragmatique de l'enjeu chez les Anglo-saxons

Point de génie, ni de fulgurance, mais la volonté de tirer parti des échecs pour construire des services de renseignements utiles, efficaces et performants

L'antériorité des services de renseignements britanniques par rapport aux nôtres n'est pas aussi formelle qu'on le dit souvent. Certains voient en *Sir Francis Walsingham* le créateur du *Secret Intelligence Service* dès le XVI^e siècle, sous le règne d'Elisabeth I d'Angleterre. Mais dans la pratique, c'est près de 300 ans plus tard, sous le règne de la reine Victoria, qu'une telle démarche sera plus concrètement entreprise. La mise au point d'une organisation rationnelle fut progressive et dictée par une recherche constante d'efficacité.

Ouverture et curiosité

Le *Topographical and Statistical Department* du Lt-colonel Tom Jervis apparaissait en 1855 comme le premier organe de renseignement officiel, chargé de collecter les diverses informations, alimenter les fonds cartographiques et autres données sur les forces militaires étrangères. Ironie du sort, l'officier britannique avouait s'être inspiré d'une organisation qui l'avait impressionné : le « Dépôt de la Guerre » de Napoléon III !¹¹

¹¹ Roger Faligot et Rémi Kauffer, op.cit. p.31.

Au-delà de l'anecdote, on peut dégager un premier trait culturel propre aux Britanniques : leur capacité à s'ouvrir sur l'extérieur, à se remettre en cause et à observer avec attention les expériences menées par les Puissances étrangères.

Spectateur du désastre de la guerre franco-prussienne de 1870 et des carences du système de renseignement français, les Britanniques décidaient de faire évoluer leurs structures et de créer *l'Intelligence Branch* (qui deviendra *l'Intelligence division* en 1895). A l'aube du XX^e siècle, le service regroupait ainsi une trentaine d'officiers, basés principalement en Europe, mais aussi en Amérique, dans les diverses colonies, et bien sûr, au sein de l'Empire austro-hongrois. Là encore, la volonté des Britanniques d'étendre leurs « capteurs » bien au-delà de leur zone d'influence immédiate est manifeste. Conséquence de leur isolement insulaire, ce besoin d'ouverture apparaît logique pour anticiper au plus tôt les menaces pouvant compromettre leur sécurité¹². Le schéma est d'autant plus cohérent que la marine britannique et les colonies offrent un formidable vecteur de recueil du renseignement.

Des réorganisations successives, au gré des dysfonctionnements constatés

Pour autant, l'organisation des services de renseignements, adoptée outre-Manche en cette fin XIX^e-début XX^e siècle, présentait des brèches. La seconde guerre des Boers en apportait rapidement la confirmation. Les troupes britanniques subirent de lourdes pertes et se révélèrent surprises par les manœuvres de guérilla, conduites pour fragiliser leurs lignes de communication et d'approvisionnement. En réaction, une section « H », spécialisée dans les opérations spéciales (prémices de « *l'agence d'interception des communications* »), ainsi qu'un corps de renseignement militaire (« *Field Intelligence Department* »), furent mis en place.

Les enseignements des difficultés rencontrées furent déduits et les aménagements pour y remédier, conduits avec détermination.

Les frictions internes n'étaient pas nulles pour autant. Des rivalités étaient en effet apparues rapidement entre services, notamment entre renseignement « terrestre » (*Director of Military Intelligence -DMI-*) et « naval » (*Naval Intelligence Department- NID-*), ce dernier dirigé par Louis of Battenberg (père de *Lord Mountbatten*) se révélant très offensif et entreprenant.

Ce sont, pour partie, ces luttes d'influence qui amenèrent à une refonte rationnelle et en profondeur des services de renseignements dès 1907. Le *Committee for Imperial Defense (CID)* fut ainsi créé afin d'opérer un rééquilibrage des forces et réduire la prédominance du renseignement naval. Sous

¹² Pierre Lacoste (Amiral), « Le Renseignement à la française », Paris, Economica, 1998, p. 615.

l'impulsion du *contre-amiral* Charles Ottley et surtout d'un officier des *Royal Marines* Maurice Hankey, le *CID* jetait les bases d'une organisation moderne du renseignement britannique.

Aujourd'hui encore, l'organisation des services puise non seulement ses racines dans cette étape fondatrice, mais présente une articulation assez proche de celle arrêtée par Hankey.

Deux secteurs étaient ainsi clairement définis. Le premier, confié à un militaire issu de l'armée de Terre, *Sir* Vernon Kell, concernait la sécurité intérieure. Sous le vocable du *MO 5* (ancêtre du *MI5*), le service se consacrait au contre-espionnage. Le second secteur visait, pour sa part, l'espionnage étranger ou extérieur. Un marin, le capitaine Mansfield Cumming prit la tête en 1911 du *MIC* (préfigurant l'actuel *MI6*).

En l'espace de quelques années seulement, au début du XX^e siècle, les Britanniques étaient donc parvenus à construire une architecture fonctionnelle et efficace pour leur service de renseignements.

L'émergence des services de renseignements américains

Dès la fin du XVIII^e siècle, et alors que la déclaration d'indépendance américaine n'était pas encore signée, le congrès décida de mettre en place un « *Committee of Secret Correspondance* » afin de mieux cerner les intentions des Puissances étrangères vis-à-vis du nouveau continent. George Washington percevait toute la nécessité de posséder des renseignements fiables et précis. Il mena quelques habiles opérations de contre-information, d'intoxication et de déception¹³, mais négligea de mener la réflexion plus en amont. Au-delà de ces prémices, ce fut près d'un siècle plus tard, très exactement en 1882 avec la création de « *l'Office of Naval Intelligence* » (*ONI*), que l'Amérique se dota d'un véritable service spécialisé, chargé en l'occurrence du recueil et de l'exploitation des renseignements relatifs aux marines de guerre étrangères.

Là encore, l'Histoire démontre que c'est auprès des Français que l'inspiration fut trouvée. Les Britanniques n'avaient, à cette époque, pas encore développé leur service (le *NID* n'émergera que cinq ans plus tard). Pour sa part, le renseignement militaire (*Military Information Department – MID-*) fut mis sur pied en 1885, à partir des enseignements de la *Guerre de Sécession*, mais aussi de ceux tirés des guerres indiennes. Rapidement, les Américains ont intégré la nécessité d'étendre leur emprise au-delà de leur frontière par l'implantation d'un réseau d'attachés militaires, véritables capteurs de renseignements. Dès 1887, les plus grandes capitales européennes furent discrètement

¹³ Manœuvre militaire consistant à tromper l'ennemi, par ruse ou stratagème, afin de le conduire à agir contre ses propres intérêts.

« maillées ». D'années en années, le *MID* (qui deviendra le *Bureau numéro deux de l'Etat-Major* au début du XX^e siècle sous l'impulsion de F. Roosevelt) prit de l'envergure. Ralph Van Deman, officier de l'*United States Army* issu de la section des cartes, possédait une riche expérience, acquise dans la lutte contre les nationalistes philippins. Il parvint à convaincre le *War Department* de la nécessité de développer l'organisation du renseignement militaire outre-Atlantique (il fut surnommé « *The Father of American Military Intelligence* »). Côté renseignement intérieur, Charles J. Bonaparte¹⁴, ministre de la justice, mit en place, à partir de 1907, un service spécifiquement dédié : le « *Bureau of Investigation* ». Cette structure, qui deviendra par la suite le fameux « *Federal Bureau of Investigation* » (*FBI*), ne cessera de monter en puissance, notamment à partir de 1924, sous l'impulsion de son cinquième directeur, le très charismatique John Edgard Hoover.

Faculté d'adaptation, capacité de mobilisation, rapide montée en puissance et culture de masse

Les États-Unis disposent d'une faculté d'adaptation et d'une capacité de mobilisation hors du commun. L'évolution de leurs services de renseignements en est une flagrante illustration. Citons deux épisodes, au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, qui appuient cette constatation.

L'attaque de Pearl Harbor tout d'abord ; celle-ci révéla les carences des services secrets américains. Sans réelle structure, faiblement dimensionnés, ils possédaient une capacité d'anticipation réduite que le raid aérien japonais allait mettre cruellement en lumière. Pour Thomas Power¹⁵, « à la veille de la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis d'Amérique étaient la seule grande Puissance mondiale à ne pas disposer d'un service secret ». En 1941, William Donovan, le *Coordinator of Information* dirigeait une équipe constituée tout au plus d'une quarantaine d'agents. En 1942, il fonda l'*Office of Strategic Service (OSS)* directement rattaché au comité des chefs d'Etat-Major interarmées. Il recruta des spécialistes de tous bords, privilégiant les profils techniques, élargit les horizons de recherche (domaine économique, documentaire et cartographique notamment), approfondit les analyses et pilota un budget conséquent. En 1945, William Donovan était à la tête d'un service de plus de 12 000 hommes et gèrait un portefeuille de près de 100 millions de *dollars*¹⁶.

Une réaction qui démontrait une impressionnante capacité de montée en puissance, à compter du moment où la volonté de s'engager dans une voie était manifeste. La situation d'après-guerre, et la restructuration des services autour de la *CIA* fournissent une seconde illustration de cette profonde

¹⁴ Petit neveu de Napoléon premier.

¹⁵ Thomas Power, « Intelligence wars american secret history from Hitler to Alquilado », New York, Editions Main, juin 2004, p. 3.

¹⁶ Claude Moniquet et Genovefa Etienne, « Histoire de l'espionnage mondial, les services secrets de Ramses II à nos jours », Paris, Editions du Félin, 1994, 446 p.

faculté d'adaptation et capacité de mobilisation que possèdent les autorités américaines.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, l'Amérique croyait pouvoir se dispenser d'une structure permanente de renseignement fortement dimensionnée. Les succès de l'OSS n'étaient pas remis en cause, mais le président Truman demeurait convaincu que son pays serait en mesure de réagir en fonction du besoin¹⁷.

Cette approche, plutôt négative, n'empêcha pas les États-Unis d'opérer un brutal virage, dès 1946, en créant la CIA. A partir d'un terrain temporairement délaissé, ils élaborèrent, au cours des vingt premières années de Guerre froide, l'un des plus puissants systèmes de renseignement, fort de 60 000 collaborateurs et d'un budget annuel avoisinant les 2 milliards 500 millions de *dollars*. Là encore, démonstration était faite de la culture de masse des États-Unis, tant vis-à-vis de l'exploitation des données que dans l'engagement des moyens consacrés à recueillir et exploiter les renseignements.

Le traitement du renseignement fut cependant marqué par un développement en « dents de scie ». Sans surprise, les deux conflits mondiaux, ainsi que la période de Guerre froide, constituèrent des étapes décisives d'évolution et de perfectionnement des services de renseignements.

1.2/ La modernisation du champ de bataille, facteur de perfectionnement technique des modes de recueil du renseignement

Les besoins en renseignements du chef militaire se sont développés au gré des innovations technologiques, du regain de complexité des conflits, ainsi que du développement des moyens de transport et de communication. L'apparition de menaces complexes, l'émergence de systèmes d'armement diversifiés, l'innovation dans le domaine aéronautique, industriel ou encore celui des transmissions, ont provoqué une mutation profonde et radicale des structures de renseignements.

Qu'elles soient d'origine humaine (ROHUM)¹⁸, issues de l'imagerie (ROIM)¹⁹ ou de provenance

¹⁷ Stewart Alsop et Thomas Braden, « L'OSS, l'Amérique et l'espionnage », Mayenne, Fayard, 1964.

¹⁸ ROHUM : Renseignement d'Origine Humaine (ou *Human Intelligence HUMINT chez les Anglo-saxons*). Renseignements dont le recueil ou le traitement s'effectue par interactions humaines.

¹⁹ ROIM : Renseignement d'Origine Image (ou *Imagery Intelligence IMINT*). Méthode qui consiste à collecter et analyser des informations visuelles notamment par le biais de photographies aériennes, ou d'images satellites.

électromagnétique²⁰(ROEM), les techniques de renseignement « élaborées » se sont développées et perfectionnées en réponse aux graves menaces mettant en danger la souveraineté des grandes Puissances occidentales. Pour les pays latins, comme pour leurs homologues anglo-saxons, les deux conflits mondiaux, ainsi que la Guerre froide, ont donc constitué, au XX^e siècle, un catalyseur majeur des principales évolutions des services de renseignements.

1.2.1 La collecte et l'analyse d'informations visuelles (ROIM), les fondations de 1914/1918... La France innove, les Anglo-saxons perfectionnent et développent...

Si la France fut pionnière dans l'utilisation de ballons gonflés au dihydrogène²¹ pour renseigner, depuis les airs, ses unités d'artillerie (1794, utilisation de « l'entreprenant » lors de la bataille de Fleurus contre l'armée autrichienne), ce sont les Américains qui employèrent les premiers un aérostat pour réaliser des photographies des positions ennemies, lors du siège de Richmond, en 1862. Lors de la guerre de 1870, la France mesura l'importance de ce type d'observation. Les ballons se révélèrent cependant très vulnérables au tir, du fait de leur ancrage au sol. Petit à petit, l'aviation allait donc prendre à son compte cette mission²². Timidement au départ, puis de manière plus régulière pendant la Première Guerre mondiale. La bataille de la Marne, en 1914, et l'action du capitaine Bellenger (commandant l'aviation de la VI^e armée française) en furent l'illustration. C'est en effet grâce aux reconnaissances effectuées par l'une des escadrilles (Ltn de Ruppierre) que les mouvements de l'armée allemande du général *Von Klück* furent décelés. Grâce aux précieux renseignements recueillis, une contre-offensive décisive put être conduite.

Pendant toute la Grande Guerre, les observations aériennes furent principalement menées à l'aplomb des champs de bataille. A l'armistice, l'intérêt des Etats-Majors français déclina rapidement. Les aviations française et britannique utilisaient des aéronefs peu adaptés à la reconnaissance et encore mal équipés.

La Seconde Guerre mondiale donna une nouvelle impulsion au ROIM. Afin de répondre aux besoins de « ciblage » des bâtiments industriels produisant l'armement des forces ennemies ou de leurs batteries anti-aériennes, les avions furent préparés spécifiquement par rapport à leur mission

²⁰ ROEM : Renseignement d'Origine Electromagnétique (ou *Signals Intelligence SIGINT*). Méthode qui consiste en l'analyse des communications utilisant les ondes, radars ou instruments de télémétrie, et de l'exploitation des signaux électromagnétiques.

²¹ appelés aussi *charlières* (du nom de son inventeur Jacques Charles), ou ballons « plus légers que l'air ». Ce système fut testé pour la première fois en 1783.

²² Même si l'emploi de ballons captifs perdura, en parallèle, jusqu'en 1918.

de reconnaissance. Les avions n'étaient plus des chasseurs, mais des avions dits « de reconnaissance », capables de collecter de nombreuses données dans la profondeur. Les Britanniques furent ainsi en mesure de traiter plusieurs dizaines de milliers de clichés par jour à l'issue des rotations de leur *Spitfire*. Les services de renseignements s'appuyaient désormais sur des données photographiques, riches en enseignements, dont ils ne pourraient plus faire l'économie.

1.2.2 La maîtrise du renseignement d'origine électromagnétique (ROEM), l'enjeu décisif 1939/1945, les Anglo-saxons en pointe...

La Première Guerre mondiale fut l'occasion pour les grandes Puissances de mesurer l'enjeu que pouvaient représenter la maîtrise, l'interception et le décryptage des ondes radioélectriques. Les Russes l'apprirent à leurs dépens, faute d'avoir suffisamment sécurisé leurs moyens de communication, lors de la bataille de Tannenberg qui opposa, entre le 26 et le 30 août 1914, les première et deuxième armées russes, à la VIII^e armée allemande. Les Britanniques connurent la même déconvenue lors de la bataille navale du Jutland (du 31 mai au 1er juin 1916). La *Royal Navy* fut défaite par la *Kaiserliche Marine*, pour n'avoir pas tenu compte des interceptions radioélectriques allemandes.

Le déchiffrement du télégramme Zimmermann, par les cryptanalystes britanniques, illustre l'année suivante²³, la prise en compte étroite de cet enjeu par les services de l'amirauté britannique. L'interception, et surtout le décryptage partiel du télégramme à partir d'un câble sous-marin reliant la Suède et les États-Unis, ont conduit cette dernière Puissance à entrer en guerre. Le message révélait que l'Allemagne, par l'intermédiaire de son ministre des Affaires étrangères Arthur Zimmermann, proposait au Mexique de les rejoindre dans une alliance contre l'Amérique, en échange d'une aide dans la reconquête de quelques États du sud-américain voisin.

Forts de cet épisode, les États-Unis mirent en place, dès 1917, un service de cryptographie et de cryptanalyse sous le nom de *MI8*. Mais, seulement douze ans plus tard, le secrétaire d'État Henry Stimson décidait de dissoudre le service, considérant que les « *Gentlemen do not read each other's mail* ». Il a fallu attendre qu'un nouvel électrochoc intervienne avec la Seconde Guerre mondiale, pour qu'une nouvelle étape décisive soit franchie par les grandes Puissances, notamment anglo-saxonnes.

Démonstration est faite, une fois de plus, que ce sont la pression et la gravité des crises, qui façonnent les services de renseignements.

²³ Interception du message le 17 janvier 1917.

La mobilisation des forces alliées, pendant la Seconde Guerre mondiale, pour décrypter les messages allemands²⁴, allait en donner une nouvelle preuve éclatante. La neutralisation de la machine ENIGMA, par les Britanniques (notamment grâce au mathématicien Alan Turing s'appuyant lui-même sur des travaux des services polonais et français du deuxième bureau) permit de tirer un avantage tactique précieux et de remporter des succès cruciaux. Winston Churchill considérait ainsi que « *ce fut grâce à ULTRA²⁵ que nous avons gagné la guerre* »²⁶.

La période de la Guerre froide fut également une étape majeure en matière de ROEM. Dès 1946, le traité *UKUSA*, signé entre le Royaume-Uni et les États-Unis (rejoints rapidement par le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande), a scellé une coopération étroite entre les Puissances anglo-saxonnes, pour l'interception des communications privées et publiques, émises sur une bonne partie du globe. Le réseau *ECHELON*, animé par la *National Security Agency* américaine et le *Government Communications Headquarters (GCHQ)* britannique s'est ainsi imposé comme le plus grand dispositif d'interception au monde qui n'a jamais perdu sa suprématie.

Le développement des capacités satellitaires et des drones (pour contrer les menaces dissymétriques en général, et les foyers terroristes en particulier) s'inscrivent dans une logique similaire aujourd'hui. Il s'agit de perfectionner les moyens d'investigation mis à disposition des services de renseignements pour leur permettre d'affronter des menaces en constante phase de mutation.

1.2.3 Le renseignement d'origine humaine (ROHUM), plus pertinent que jamais dans un univers de haute technicité

Face aux profondes avancées technologiques que nous venons d'évoquer, la question peut se poser de l'obsolescence du renseignement humain. L'exploitation de masse de données numériques, le « *Big Data* » ou la « *course à l'espace* » soulignent, en réalité, un besoin crucial d'orientation, d'analyse, de psychologie et d'exploitation humaine. Loin d'être dépassé par la succession de révolutions technologiques opérées depuis le milieu du XX^e siècle, le ROHUM occupe une place stratégique. Il y a 25 ans déjà, ce constat avait été réalisé par les dirigeants politiques français. « *Une nation, sa défense, c'est avant tout une somme de volontés... Faut-il le rappeler ici, les*

²⁴ Notamment les messages cryptés par la célèbre, et très sophistiquée, machine ENIGMA. ULTRA : nom de code utilisé par les Britanniques pour définir les méthodes employées pour briser les chiffres des transmissions ennemies.

²⁶ Jacques Tenenbaum, «Le théâtre d'opération du renseignement du XXI^e siècle», site internet CF2R, Cyber Rens fiche N°6, 6-12-2015.

*sources de renseignements sont d'abord humaines*²⁷ ». Les récents attentats perpétrés sur Paris les 8 janvier et 13 novembre 2015, n'ont pu que confirmer cette cruelle nécessité.

Si la ressource humaine consacrée au renseignement en France (environ 15 000 personnes) est assez proche de celle recensée chez nos voisins britanniques (13 000), les États-Unis démontrent, dans ce secteur, leur logique de masse. En 2015, pas moins de 100 000 personnes travaillent, plus ou moins directement, au profit des diverses agences de renseignements.

Les structures de renseignement anglo-saxonnes et françaises portent en elles des caractères propres à leur histoire, conservent les traces des crises qu'elles ont traversées et se révèlent conformes aux volontés politiques qui ont permis leur professionnalisation. Fruits de cette alchimie, les cultures latines et anglo-saxonnes offrent donc deux visions distinctes de l'échiquier géopolitique et des menaces qui fragilisent son équilibre. La culture française accorde une place essentielle à la dimension humaine, à une approche locale des problématiques. Les Anglo-saxons s'inscrivent davantage dans un recueil massif de données et décroissent davantage les menaces intérieures des menaces extérieures²⁸. Les organisations française, britannique et américaine des services de renseignements reflètent ces perceptions.

²⁷ Pierre Joxe, Renseignement et défense, Revue de la défense nationale N°7, juillet 1991.

²⁸ Gérard Arboit et Daniel Martin, « Le renseignement : l'autre plus vieux métier du monde », café géopolitique lundi 2-02-2009, Snax café de Paris (www.geopolitique.net).

II La coordination des services de renseignements, enjeu stratégique et impératif d'efficience

Il demeure toujours délicat et difficile de s'aventurer sur le terrain des comparaisons. La pertinence de ce type d'études repose sur l'accès à des données fiables, et impose d'analyser des périmètres équivalents. Deux contraintes majeures lorsque l'on aborde une thématique confidentielle et stratégique comme celle du renseignement. L'examen global des structures de renseignement françaises, britanniques et américaines est toutefois éclairant sur la culture développée par chacun de ces pays et met en exergue certains « marqueurs identitaires » propres.

2.1 L'articulation contemporaine des services de renseignements en France, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis

2.1.1 La communauté française du renseignement : apprendre à travailler ensemble...

Une communauté, encore jeune et fragmentée, qui cherche à développer une approche multidisciplinaire

Les livres Blancs de la Défense et de la Sécurité Nationale de 2008 et 2013 ont placé le renseignement au cœur de la stratégie de défense et de sécurité nationale de la France. Sous la terminologie « connaissance et anticipation », cette priorité stratégique figure désormais aux côtés des fonctions de dissuasion, de protection, d'intervention et de protection.

Au regard de la nécessité de développer des synergies nouvelles au sein des différents services chargés du recueil, de l'analyse et de la diffusion du renseignement, une communauté française a été élaborée à partir de 2008. Cette organisation a récemment été consacrée de façon officielle²⁹.

Cette communauté française du renseignement se compose de six services spécialisés, d'un coordonnateur national du renseignement et de l'académie du renseignement. Au total, ce ne sont pas moins de 12 996 personnes qui œuvrent en son sein³⁰. Trois ministères sont représentés (ministère de

²⁹ Décret du 12-05-2014, codifié par l'article D 1122-8 du code de la défense.

³⁰ Jean-Jacques Urvoas, « L'activité pour la délégation parlementaire au renseignement pour l'année 2014 », Rapport N°2482 de la délégation parlementaire au renseignement, Assemblée Nationale, 18-12-2014, p. 91.

la Défense, ministère de l'Intérieur et ministère des Finances et des Comptes publics). Chacun des six services dispose d'une compétence dédiée que nous envisagerons brièvement.

Six services du premier cercle : les risques de fragmentation d'une structure en tuyaux d'orgue

L'institution militaire ayant été le principal facteur structurant, nous commencerons notre examen par les trois services relevant du ministère de la Défense.

La DGSE (Direction Générale de la Sécurité Extérieure) a été fondée en 1982³¹. Elle concentre son action hors des frontières de la France. Spécialisée dans les méthodes clandestines de recherche du renseignement, cette direction se consacre au contre-terrorisme, à la contre-prolifération ainsi qu'au renseignement de crise. Forte de 6 000 personnes (exploitants, officiers traitants, spécialistes, ingénieurs, linguistes etc.), c'est également une administration qui compte une forte proportion de personnels civils (63% de civils, 37% de militaires).

La DRM (Direction du Renseignement Militaire) a été instituée en 1991 suite au premier conflit dans le Golfe Persique. Elle puise ses origines dans les deuxièmes bureaux dont il a été fait état dans la première partie de cette étude. Elle axe principalement son action sur l'évaluation des risques et menaces au profit des hautes autorités civiles et militaires. Son apport est décisif dans la conduite des opérations sur les théâtres extérieurs et constitue une aide à la décision essentielle pour le Chef d'Etat-Major des Armées. La DRM réunit 1 600 spécialistes hautement qualifiés dans des domaines très divers tels que l'imagerie (radar, infrarouge...), l'analyse électromagnétique, ou le traitement informatique.

La DPSD (Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense), instituée en 1981, est l'incarnation moderne de la « Section de Contre-espionnage de l'état-major des Armées » de la fin du XIX^e siècle. Ses 1 100 agents, militaires dans 80% des cas, agissent dans le domaine de la contre-ingérence au bénéfice des entreprises, infrastructures et matériels sensibles de la défense. Ils veillent également à la protection des soldats et personnels du ministère (action anti-subversive).

La DGSI (Direction Générale de la Sécurité Intérieure) est l'unique service de renseignement directement rattaché au ministère de l'Intérieur. Cette entité découle de la fusion de la DST (Direction de la Surveillance du Territoire créée en 1944) et de la DCRG (Direction Centrale des Renseignements

³¹ Elle est la lointaine héritière du BCRA (Bureau Central de Renseignement et d'Action), de la DGSS (Direction Générale des Services Spéciaux) et surtout du SDECE (Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage) créé dans l'immédiat après guerre le 28-12-1945.

Général fondée en 1907) à l'occasion d'une réforme conduite en 2008³². Les 3 200 fonctionnaires (à 95% policiers) se focalisent plus que jamais dans la lutte contre le terrorisme, le contre-espionnage ainsi que la contre ingérence économique susceptible de porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation. Cette structure est en pleine expansion³³.

Les deux derniers services de la communauté sont rattachés au ministère des Finances et des Comptes publics. Il s'agit de la DNRED (Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières) et de TRACFIN (cellule de renseignement financier).

La DNRED est née en 1988. 773 agents sont mobilisés dans la lutte contre la fraude douanière et les grands trafics approvisionnant les organisations criminelles. La création de TRACFIN est encore plus récente (1990). Elle fait suite à la volonté de la communauté internationale de lutter contre la corruption³⁴. Depuis cette date, les 107 fonctionnaires analysent les flux financiers, les transactions suspectes au regard du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme. L'essentiel de l'activité de ce service est judiciaire. Seuls 31% environ des notes produites par cette administration alimentent les canaux de renseignement.

A ce stade, nous ne développerons pas les attributions du coordonnateur du renseignement ni les fonctions dévolues à l'académie du renseignement, celles-ci étant évoquées un peu plus en aval de cette étude³⁵.

La récente création d'une communauté française du renseignement traduit la volonté politique de mieux encadrer, mieux coordonner, l'activité des multiples acteurs et services de renseignements. Ces derniers se sont modelés de façon empirique, avec l'incrémentation progressive de nouvelles entités au gré des besoins stratégiques ou carences observées (pauvreté du renseignement militaire recueilli pendant la guerre du Golfe par exemple). La principale difficulté née de cette fragmentation réside dans le manque de transversalité des échanges. Les rivalités corporatistes nuisent au partage du renseignement et à son exploitation.

Il est parfois délicat d'échanger des informations sensibles sur un dossier au sein d'une même administration civile ou d'une institution militaire. Mais lorsque l'enjeu consiste à fluidifier les flux entre six services du premier cercle aux méthodes, aux missions, mais aussi aux capacités techniques et juridiques distinctes, l'équation s'avère particulièrement complexe. Aux six services de la Communauté, viennent s'ajouter les services concourant du « second cercle » tels que le SCRT de la

³² La fusion DST et DCRG donna naissance à la DCRI. Cette direction était directement placée sous l'autorité de la Direction Générale de la Police Nationale.

³³ Augmentation de 114 personnels en 2014. D'ici 2018, ce sont 315 agents supplémentaires qui devraient s'ajouter aux effectifs.

³⁴ Déclaration d'intention lors du sommet du G7, à Paris, en 1989.

³⁵ Voir partie 2.3.1 p.

Police Nationale (Service Central de Renseignement Territorial, la SDAO (Sous-Direction de l'Anticipation Opérationnelle) de la Gendarmerie Nationale ou la DRPP (Direction du Renseignement de la Préfecture de Police de Paris) pour ne citer que les principaux.

L'impératif de décloisonnement des services, les uns envers les autres, a entraîné une première série de mutations au sein du renseignement intérieur depuis 2008 avec les réformes de la DCRI puis de la DGSI. Des réflexions sont également conduites au niveau du renseignement extérieur. Nous y reviendrons brièvement dans le dernier volet de cette étude³⁶.

Une communauté insuffisamment impliquée dans l'enseignement supérieur et la formation aux sciences sociales

C'est un fait, les partenariats avec le monde universitaire ou la recherche sont encore bien en deçà de ce que peuvent pratiquer nos voisins anglo-saxons par exemple. Là où Britanniques et Américains investissent pour intégrer dans leur rang les meilleurs profils issus des facultés les plus renommées, la France peine à sortir du système du « concours administratif ». Un rapport réalisé sous la direction d'Olivier Chopin³⁷ mettant en balance les « intelligence studies » en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis, est sans appel sur le retard accusé dans l'Hexagone. Nous sommes face à deux paradigmes. Pour reprendre l'expression de l'historien Sébastien Laurent, l'un est anglo-saxon, « *les analystes sont recrutés dans les universités de sciences sociales dont ils utilisent leurs méthodes*³⁸ », l'autre français qui « *s'appuie sur l'intuition, le flair, le doigt mouillé et l'expérience du terrain*³⁹ ».

Outre le recrutement et la formation, on observe également de réelles lacunes dans la fidélisation des spécialistes dans leurs filières. Un « turn-over » trop important (mobilité professionnelle découlant des parcours de carrière) fragilise la culture des dossiers et la transmission des connaissances.

Il est enfin intéressant d'examiner les différents sites internet (portail d'accueil grand public) des services de renseignements français et anglo-saxons. Les sites britanniques, comme ceux de leurs homologues américains, proposent des interfaces conviviales, établissent des ponts attractifs avec les étudiants, proposent des informations utiles sur les carrières offertes, les profils recherchés et mettent en œuvre un portail intuitif pour valoriser la discipline et ses acteurs. Cette démarche reste en France

³⁶ Voir partie 2.3.2. p.44.

³⁷ Irondelle Bastien et Malissard Amélie, sous la direction d'Olivier Chopin, « Etudier le renseignement, état de l'art et perspectives de recherche », Paris, études de l'IRSEM, 2011 N°9, 259 p.

³⁸ Idem.

³⁹ Idem.

encore sous-développée même si des progrès sensibles de communication ont été réalisés au cours des toutes dernières années (notamment au travers de la création de « l'Académie du renseignement », nous y reviendrons).

Des services de renseignements français moins offensifs que leurs homologues anglo-saxons, en matière d'influence et de défense de leurs intérêts économiques

La mondialisation économique a bouleversé la scène internationale. Le marché et sa concurrence exacerbée ont élargi les limites du champ de bataille moderne. La souveraineté des grandes Puissances et la préservation de leurs capacités économiques impliquent donc une orientation particulière de l'action des services de renseignements. Les États-Unis ont très vite intégré ce virage. Selon Robert Gates « *le réexamen de la sécurité nationale met en lumière l'augmentation spectaculaire de l'importance des affaires économiques internationales en tant qu'enjeu de renseignement*⁴⁰ » (Discours prononcé à l'Economic Club of Détroit le 13 avril 1992). Dès 1995, le *National Security of Engagement and Enlargement* (établi par le gouvernement américain) précisait minutieusement le rôle des services de renseignements pour protéger, au mieux, les intérêts économiques du pays. Au Royaume-Uni, c'est une loi de 1994 qui fait de même avec les attributions du *MI5* et du *GCHQ*.

Côté français, l'action des services de la communauté dans le domaine économique se concentre autour de deux axes majeurs : d'une part, aider les entreprises et industries (PME et PMI) à mieux se protéger contre les agressions extérieures et, d'autre part, faciliter le recueil et l'exploitation d'informations de nature économique. Cela reste relativement limité, même si l'intelligence économique pénètre de plus en plus le monde de l'entreprise et fédère davantage d'énergie que par le passé.

L'affaire « *Raytheon* » qui remonte à 1994 résume, à elle seule, le retard français par rapport aux Américains en matière d'activité de renseignement économique. A cette époque, la société THOMSON-CSF était en négociation commerciale avancée avec le Brésil pour mettre en place un projet baptisé SIVAM⁴¹. L'interception opportune par la *National Security Agency (NSA)* de conversations téléphoniques, par le biais de son réseau *Echelon*, permit « *in extremis* » au concurrent américain « *Raytheon* » de souffler le marché à Thomson.

⁴⁰ Charlotte Lepri, « Les services de renseignements en quête d'identité : quel rôle dans un monde globalisé », sl, Editions Choiseul, revue *Geoéconomie* N°45, 2008, 134 p.

⁴¹ Service de Vigilance de l'Amazonie, c'est-à-dire un système de surveillance de la forêt amazonienne.

Vingt ans plus tard⁴², l'ex analyste de la CIA Edward Snowden démontrait, preuves à l'appui, au monde entier l'étendue de l'espionnage (notamment économique) des services secrets américains et britanniques. Ces révélations ont mis en lumière le fait que ce n'est pas « une » affaire « Raytheon », mais vraisemblablement des dizaines qui intervenaient, chaque année, en toute discrétion. Cela souligna amèrement les difficultés liées à la protection du secret.

2.1.2 La communauté britannique du renseignement : un dispositif simple et efficace, étroitement lié, sur le plan technique, aux États-Unis

Le triptyque renseignement intérieur / renseignement extérieur / renseignement électronique

Même si certains historiens se montrent parfois réservés quant à l'emploi du terme « communauté du renseignement britannique », considérant qu'une communauté dépasse un simple ensemble coordonné, mais exige « un certain esprit commun »⁴³, l'esprit d'une communauté britannique du renseignement souffle depuis l'attrait prononcé de Winston Churchill pour la discipline, comme le souligne Christopher Andrew⁴⁴ : « *Churchill's early vision of a unified secret service was never to be realised. But it was under his inspirational leadership... That the fragmented intelligence services acquired at last that degree of coordination which turned them into an intelligence community* ».

Cette communauté est aujourd'hui constituée de « seulement » trois services. Le *Security Service* connu sous le nom de *MI5* est chargé du renseignement intérieur au Royaume-Uni. Le *Secret Intelligence Service* ou *MI6*, prend en compte le renseignement extérieur. Enfin, le *Government Communications Headquarters (GCHQ)* assure pour sa part les interceptions électroniques et le traitement d'une partie des télécommunications d'intérêt national. La communauté est placée sous la direction du *Joint Intelligence Committee (JIC)* de Jon Day qui harmonise, coordonne et fixe les priorités aux agences de renseignements.

Le *Security Service*, responsable de la sécurité intérieure, est placé sous l'autorité officielle du Ministre de l'Intérieur (*Home Office*). Avec plus de 4 000 agents, ce service est plus particulièrement chargé de lutter contre l'espionnage, contre le terrorisme (organisation affûtée par des années de lutte

⁴² Diffusion de l'information au grand public, en décembre 2013.

⁴³ J. Stengers, « Une histoire des services de renseignements britanniques », *Geschiedenis*, Editions BTFG, 1987, *Revue belge de philosophie et d'histoire*, volume 65, N°4, 1987, p.828.

⁴⁴ Christopher Andrew, « *Her Majesty's Secret Service : the Making of the British Intelligence Community* », s.l. , Viking Adult, 1986, p.486.

contre l'*IRA*) , contre la prolifération des armes de destruction massive et l'extrémisme. Sans avoir de compétences judiciaires propres, ni même de pouvoir d'arrestation, le *MI5* lutte également contre toutes les formes de crime organisé. Les effectifs de ce service ont doublé en l'espace des 15 dernières années, traduisant la volonté des autorités politiques britanniques de renforcer leurs capacités face aux nouvelles menaces et aux attaques non conventionnelles⁴⁵.

Le *Secret Intelligence Service (SIS ou MI6)* est pour sa part chargé du renseignement extérieur et de la défense des intérêts vitaux du Royaume-Uni. Il est rattaché au *Foreign Office*. Son action est concentrée sur la détection et le traitement des menaces internationales terroristes. Cela regroupe les missions destinées à la contre-prolifération des armes chimiques, biologiques, nucléaires et bactériologiques ; la lutte contre les menaces liées au cyber-espace ; enfin la lutte contre les organisations criminelles susceptibles de provoquer des aires d'instabilités en territoires extérieurs. Fort de 3 200 agents et officiers traitants, ce service de renseignement dépend directement du « secrétariat d'Etat britannique aux affaires étrangères et du Commonwealth ».

Le *Government Communications Headquarters (GCHQ)* est placé sous la responsabilité du même secrétariat d'Etat. Lointain héritier du *Government Code and Cypher School*, petite structure de 30 personnes créée au lendemain de la Première Guerre mondiale (1919), le *GCHQ* est aujourd'hui avec plus de 6 000 personnels, le service le plus étoffé de l'*Intelligence Community*. Il met en œuvre la politique de renseignement électromagnétique arrêtée à Londres par le *London Signals Intelligence Board and Committee* et présente une articulation en quatre divisions. La *SIGINT Mission* (en charge de la cryptanalyse, des unités linguistiques et de l'analyse du renseignement), l'*Enterprise* (liée aux bureaux de recherche et développement, technologies émergentes, biométrie), la *Corporate Management* (audit interne et architecture des systèmes *SIGINT*) et enfin la *Communications-Electronics Security Group* (veille à la sécurité de l'information et à la prévention des risques informatiques, tout comme à la fiabilité des réseaux publics avec lesquels le gouvernement britannique collabore quotidiennement).

Luttant à la fois contre le terrorisme, contre le crime organisé, contribuant au support des opérations militaires et agissant contre les cyber-menaces, le *GCHQ* constitue une pièce maîtresse du dispositif de renseignement britannique. Avec un budget annuel de 1 milliard de livres (soit 1,2 milliards d'euros) sur un budget total dévolu au renseignement britannique de 1,9 milliards de livres (2,3 milliards d'euros), le *GCHQ* absorbe à lui seul la moitié des ressources mises à disposition par le

⁴⁵ L'effectif du *MI5* se caractérise par une importante féminisation : 44 % (source *MI5.gov.uk*), et une jeunesse de la ressource (54 % des agents ont moins de 40 ans). Ce trait caractéristique découle d'un recrutement universitaire très offensif.

gouvernement⁴⁶.

Enfin, s'agissant du *Defense Intelligence Staff, DIS*, (service militaire de renseignement) rattaché au ministère de la Défense et du *National Criminal Intelligence Service, NCIS* (service de police en charge du renseignement criminel), ils ne sont pas assimilés à des services de renseignements à part entière et ne sont donc pas intégrés dans *l'Intelligence Community*.

Une alliance outre atlantique indéfectible, et un partage d'intérêt étroit avec la communauté des « Five eyes »

Le traité UKUSA (connu aussi sous le nom de « *Five Eyes* ») signé en 1947 entre le Royaume-Uni et les États-Unis était destiné à renforcer l'efficacité des échanges entre les deux puissances alliées mais aussi le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, pour mieux intercepter les communications du bloc soviétique. Grâce à une sectorisation des zones de couverture (le Canada surveille une partie du nord de l'URSS et de l'Europe, l'Australie, un secteur de l'océan indien à la croisée de l'Asie et du Pacifique sud etc...). Aujourd'hui, les « grandes oreilles » déployées pour capter les signaux satellites ou intercepter les messages radio, comme celles déployées face à l'Irlande dans le Cheshire pour contrer l'IRA, paraissent vieillissantes et de nouveaux programmes comme *Tempora*⁴⁷ sont opérationnels depuis 2008.

Le partenariat entre la NSA et le GCHQ est étroit tant du point de vue financier que technique. Le Royaume-Uni constitue un allié de choix au regard de l'implantation géographique britannique (principal carrefour des câbles sous-marins à fibre optique en service dans le monde), des liens historiques entretenus depuis la Seconde Guerre mondiale avec les États-Unis, et enfin au regard du cadre juridique adopté en 2000 (*Regulation of Investigatory Powers Act – RIPA*-), particulièrement souple en matière de surveillance globale. La NSA verse au GCHQ une contribution financière⁴⁸ pour la mise en place de stations d'écoute, comme à Chypre, ou pour la conduite de certains projets (tel que celui baptisé « *mastering the Internet* » entre 2011 et 2012).

Ces investissements américains se font en contrepartie de « prestations opérationnelles » de la part de GCHQ. En 2011, ce service aurait fourni ainsi 36% de ses renseignements à la NSA⁴⁹ ce qui soulève la

⁴⁶ Antoine Lefébure, « L'affaire Snowden, comment les États-Unis espionnent le monde », Paris, Editions La découverte, janvier 2014, p.140.

⁴⁷ GCHQ serait en mesure de recueillir, chaque jour, 21 millions de milliards d'octets. *Ibid.* p. 142.

⁴⁸ De l'ordre de 30 millions d'euros par an en moyenne, même si des variations à la hausse sont observées.

⁴⁹ *Ibid.* p. 144.

question de l'indépendance réelle de l'*Intelligence Community* vis-à-vis de son homologue américaine.

2.1.3 La communauté américaine du renseignement : une vaste confédération d'agences renforcée par d'importantes sous-traitances privées

Les prémices de la communauté américaine du renseignement se retrouvent dans le *National Security Act* de 1947, loi aux prétentions intégratrice et centralisatrice. A l'époque, il y avait beaucoup moins d'agences. Le recueil du renseignement était assuré par les services relevant de l'armée, du département d'État, du Trésor et du *FBI*. La jeune *CIA* se concentrait, elle, sur le renseignement d'ordre diplomatique et géopolitique. L'enrichissement progressif des structures, sous la menace du bloc soviétique, allait toutefois rompre les équilibres initiaux.

L'actuelle communauté : un système atomisé regroupant 17 agences

La « *United States Intelligence Community* » a été officiellement créée le 4 décembre 1981 sous l'administration de Ronald Reagan. Elle comprend 17 services de renseignements et emploie un total de 100 000 personnes pour un budget 2016 évalué à 71,8 milliards de *dollars*. Au sein de cette organisation, l'*Office of the Director of National Intelligence*⁵⁰ occupe un rôle central. Il conseille directement le président, et assume la coordination et l'orientation de l'ensemble des services de renseignements.

Ces agences sont rattachées à six ministères différents, ce qui explique le phénomène d'atomisation de la communauté américaine.

Le Département de la Défense demeure l'un des principaux pourvoyeurs d'agences en regroupant, à lui seul, près de la moitié des services (*Defense Intelligence Agency – DIA-* ; *National Security Agency – NSA-* ; *USA Intelligence and security command* de l'*US Army* ; l'*Air Force Intelligence, Surveillance and Reconnaissance Agency* de l'*US Air Force* ; l'*Office of Naval Intelligence – ONI-* de l'*US Navy*, le *Marine Corps Intelligence Activity – MCIA* de l'*US Marine Corps* ; le *National Geospatial Intelligence Agency – NGA-* ; le *National Reconnaissance Office – NRO-*).

⁵⁰ Mis en place grâce à l'*Intelligence Reform and Terrorism Prevention Act* of 2014.

Viennent ensuite, le Département de la Sécurité Intérieure (*Office of Intelligence and Analysis*, et le *Cost Gard Intelligence – CGI-* de l'*US Coast Guard*), le Département de la Justice (*le Federal Bureau of Investigation – FBI-* et la *Drug Enforcement Administration – DEA-*), le Département d'Etat (*Bureau of intelligence and Research – INR-*), le Département du Trésor (*Office of Intelligence and Analysis*) et enfin le Département de l'Energie (*Office of Intelligence and Counterintelligence*).

Enfin, s'agissant de la *Central Intelligence Agency-CIA-*, cette dernière se distingue par son indépendance vis-à-vis du gouvernement américain. Son champ d'action s'avère particulièrement large (de l'acquisition de renseignements clandestins, à la production d'analyse de tous types de données en passant par de nombreux partenariats dans le domaine de la recherche et du développement) et son approche des problématiques de sécurité nationale demeure extrêmement multidisciplinaire.

Une dépendance forte du gouvernement américain vis-à-vis de nombreux prestataires privés

Défaillante dans l'anticipation et la détection des actions terroristes ayant frappé ses intérêts sur son propre sol, l'administration américaine a du adapter son organisation en matière de renseignement.

Ainsi, à l'« *US Intelligence community* », il convient d'ajouter environ 263 organisations privées. Ces dernières ont, pour la plupart, été créées au lendemain des attaques du 11 septembre 2001. L'activité de ces sous-traitants et le recours à l'externalisation contribuent à exploiter un nombre croissant de données techniques (exploitation de données informatiques, serveurs). Ce secteur en plein essor emploierait plus de 850 000 personnes⁵¹. Pensé à la base pour offrir plus de flexibilité et engendrer un moindre coût pour l'État, le système se révèle cependant pernicieux. Dans un rapport de 2008 de l'*ODNI*, il est précisé que les contractants privés ne représentent que 29% des ressources humaines des services de renseignements. Or, ils absorbent 49% de leurs coûts de personnels, ce que Robert Gates qualifie de « puits sans fond ».

Par ailleurs, la privatisation du renseignement soulève des questions essentielles quant au droit d'accès des salariés aux informations confidentielles. Selon le *Washington Post*, 265 000 personnes (soit plus d'un tiers des 850 000 personnes employées dans la filière) ont accès à des informations ultraconfidentielles⁵² au titre de leur partenariat avec l'un des 17 services évoqués supra⁵³.

⁵¹ Dana Priest et William Arkin, « Dans la nébuleuse des services secrets », enquête première partie, *Washington Post*, 28-07-2010.

⁵² 21% des salariés ayant accès à des informations confidentielles sont issues des sociétés privées. Ce pourcentage atteint 34% pour le niveau top secret (Roland Gauron, « Le renseignement américain contraint d'avoir recours à des sociétés privées », *Le Figaro*, édition du 12 juin 2013).

⁵³ Dana Priest et William Arkin, « Dans la nébuleuse des services secrets », enquête deuxième partie, *Washington Post*,

La privatisation de la sécurité nationale est aujourd'hui un processus dont la réversibilité même partielle, nécessiterait de longues années. Cette forte dépendance du gouvernement américain vis-à-vis du secteur privé pose la question du véritable contrôle des autorités sur un système devenu tentaculaire et dont les coûts ne cessent de croître. Du point de vue de la connaissance et des compétences techniques, les analystes gouvernementaux les plus expérimentés préfèrent rejoindre la sphère privée (souvent pour profiter de rémunérations plus généreuses), appauvrissant la qualité des structures de renseignement de l'État. Le marché du renseignement est donc en pleine expansion aux États-Unis⁵⁴. Le chiffre d'affaire de ces sociétés privées spécialisées repose d'ailleurs, en grande partie, sur les contrats et commandes passés avec le gouvernement.

Une communauté en proie à des clivages récurrents

Le système mis en place apparaît si large et si complexe que la plupart des observateurs (qu'ils soient sénateurs ou membres du congrès) s'interrogent, de longue date, sur le nombre de programmes en cours, les redondances et l'efficacité réelle de l'*US Intelligence Community* dont les flux d'argent public alimentent toujours davantage le secteur privé d'années en années. A « *Hidenn world, growing beyond control* » comme le titrait le Washington Post dans son édition du 20 juillet 2010 où un dossier relevait cette onéreuse opacité.

La communauté américaine demeure en effet considérablement cloisonnée. La circulation transversale de l'information se heurte à un contexte très concurrentiel⁵⁵ entre agences. Les ponts restent difficiles à établir, y compris pour le *Director National of Intelligence*. L'omnipotence souvent décriée de la CIA et les rivalités nourries avec le *FBI* ne sont que l'un des aspects de la problématique. Plusieurs exemples récents démontrent, sans surprise, que cette atomisation des services de renseignement nuit à l'efficacité du renseignement américain. Les carences relevées lors d'événements tels que la Tuerie de Fort Hood en novembre 2009, ou encore la tentative d'attentat contre le vol Amsterdam/ Détroit en décembre 2009 l'ont souligné⁵⁶.

Les services de renseignements américains sont aujourd'hui majoritairement focalisés sur le

13-01-2011.

⁵⁴ Le chiffre d'affaire de la société privée de renseignement « Booz Allen Hamilton » -ex employeur d'Edward Snowden- est dépendant à 98% des contrats passés avec l'administration américaine. Les bénéfices de cette entreprise ont progressé de 55% entre 2012 et 2013. Article de Roland Gaurond, op.cit.

⁵⁵ Concurrence basée sur : la lutte d'influence vis à vis du décideur politique, la volonté de chaque agence de préserver ses informations pour ne pas risquer d'en être dépossédée par un service concurrent, et enfin le désir d'extension du champ d'action de certains services conduisant à la captation de nouveaux budgets.

⁵⁶ Coline Ferro, « Le renseignement américain : un colosse aux pieds d'argile ? », revue *Géostratégique* N°29, 4° trimestre 2010, p.132.

renseignement d'origine technique (*SIGINT*) au détriment de celui issu de sources humaines (*HUMINT*). Cela tient, en partie, à des motifs culturels et historiques⁵⁷. Aujourd'hui, cela se révèle préjudiciable en terme de capacité de traitement. Comme le souligne Franck Daninos, « *si les satellites espions sont des outils précieux pour observer les frontières, les mouvements de troupes et les infrastructures volumineuses, ils trouvent rapidement leurs limites lorsqu'il s'agit de connaître les plans d'un groupe terroriste, d'identifier ses membres et connaître leurs agendas*⁵⁸ ». Sur ce dernier volet, rien ne remplace l'humain pour provoquer le contact et assurer la collecte sur le terrain.

Des agences de renseignements très offensives sur le terrain de l'espionnage économique

Il n'y a rien d'étonnant à ce que les services de renseignements collectent des informations à caractère économique et financier à partir du moment où celles-ci sont destinées à protéger les intérêts stratégiques de leurs Puissances respectives. S'agissant des États-Unis, l'espionnage économique a été érigé en véritable axe d'effort. La NSA emploie ainsi de lourds moyens pour collecter des informations susceptibles d'apporter un avantage notable dans les secteurs clés de l'industrie, des télécommunications, de l'énergie ou de la santé pour ne citer que les principaux⁵⁹. Il s'agit là encore d'un trait culturel profond de *l'Intelligence community* qui mobilise toutes ses capacités techniques pour défendre, au mieux, l'influence et les intérêts économiques des États-Unis dans les secteurs clés de l'industrie.

Les communautés du renseignement française et anglo-saxonne reposent sur des organisations distinctes, traduction d'une approche culturelle propre à chaque Puissance.

Les dispositifs de contrôle mis en œuvre par les États pour contrôler l'action de leurs services spécialisés sont également éclairants sur les différences opposant la France et les pays anglo-saxons.

⁵⁷ Cf §1.2.3 p. 20. La puissance économique et la capacité de mobilisation des États-Unis permettent des investissements technologiques lourds et rapides facilitant le recueil massif de données. Le renseignement humain nécessite une approche différente, avec un travail complexe et continu sur le terrain, une nécessaire vision sur un terme beaucoup plus long, et l'acceptation de paramètres plus aléatoires (qualité et fiabilité des sources, infiltrations clandestines etc.).

⁵⁸ Franck Daninos, « La double défaite du renseignement américain », Paris, Editions Ellipses, CF2R mars 2006, p. 26, 317 p.

⁵⁹ Martin Untersinger et Damien Leloup, « L'espionnage économique, priorité de la NSA », Le Monde, édition du 29-06-2015.

2.2 Entre transparence et culte du secret, le contrôle des services de renseignements

« *Toute révélation d'un secret est la faute de celui qui l'a confié* » (La Bruyère).

Depuis une vingtaine d'années, l'évolution accélérée des nouvelles technologies de l'information a profondément bouleversé la culture du secret, si étroitement liée au traitement du renseignement.

Sous l'effet conjugué des assauts des « whistleblowers⁶⁰ » et de l'exploitation médiatique qui est faite de leurs révélations, le fonctionnement ultra-confidentiel des services s'est, peu à peu, émoussé.

C'est un fait, l'exigence de transparence au sein des démocraties contemporaines pose la question de l'équilibre entre les enjeux de sécurité nationale et la garantie des libertés individuelles. Face aux moyens développés d'intrusion qui peuvent être mis en œuvre par les services de renseignements, des « garde-fous » doivent donc être dressés pour préserver le citoyen de tous abus et déviances.

Le degré de transparence d'une communauté du renseignement peut s'évaluer autour de quatre critères⁶¹. Le premier réside dans l'existence d'un corpus législatif permettant aux représentants parlementaires d'accéder à certaines données classifiées leur permettant de s'assurer du respect des libertés publiques et éventuels empiétements sur la vie privée de l'action des services. Le second repose sur l'existence d'organes de contrôle (généralement parlementaire pour garantir le respect des valeurs démocratiques). Le troisième concerne davantage la capacité à contrôler l'emploi des moyens techniques intrusifs, notamment les écoutes téléphoniques particulièrement attentatoires aux libertés individuelles. Le dernier point concerne l'existence de structures de communication pour assurer un contact et des échanges réguliers avec les médias et les usagers.

Sur ces aspects techniques, cultures latine et anglo-saxonne se différencient.

2.2.1 Le contrôle des services de renseignements français

Les Anglo-saxons (et bon nombre de pays de la *Common Law*) ont mis en place depuis plusieurs dizaines d'années, un contrôle parlementaire afin de superviser l'activité de leurs services de

⁶⁰ Lanceurs d'alertes qui, employés au sein des services de renseignement, diffusent des informations confidentielles.

⁶¹ Sébastien -Yves Laurent, « Atlas du Renseignement – géopolitique du pouvoir », Paris, Editions Presses de Sciences Po, 2014, p.158.

renseignements. La France s'est longtemps refusée à un tel encadrement⁶², privilégiant davantage « la raison d'État » à la préservation des libertés individuelles⁶³.

Des organes fragmentaires ayant précédé un contrôle parlementaire

En l'absence d'un organe de contrôle permanent de la politique publique du « renseignement », ce sont les commissions d'enquêtes temporaires⁶⁴, ainsi que les traditionnels contrôles administratifs et judiciaires, qui ont longtemps prévalu en France.

S'agissant du volet administratif, citons les organes internes relevant des ministères de rattachement des services de renseignements : le contrôleur général des armées pour la Défense, l'Inspection générale de la DGSI pour l'Intérieur⁶⁵, ou encore l'inspection générale des finances pour la DNRED et TRACFIN. Le voie juridictionnelle (juge judiciaire ou administratif) ou celle de la Cour des comptes méritent également d'être mentionnées.

Dans les années 1970, plusieurs autorités administratives indépendantes ont émergé pour garantir une meilleure protection des droits fondamentaux. Sans y être dédiés spécifiquement, ces organismes, tels que la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) ou la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), ont participé à cette mission.

C'est également dans les années soixante-dix, en 1973 précisément, que la France a ratifié la Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) du 4-11-1950. A cette date, les Britanniques avaient signé le texte depuis 22 ans... Cette ratification marque une étape importante car, entre 1973 et 2005, la France fut condamnée à de multiples reprises⁶⁶ par la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) pour atteintes au respect de la vie privée⁶⁷. En 1991,⁶⁸ la Commission Nationale de Contrôle des Interceptions de Sécurité (CNCIS) fut donc créée pour vérifier la conformité au droit, du

⁶² Jean Lecanuet, « Les services secrets doivent rester secrets [...] le contrôle parlementaire serait dangereux », Journal La Croix, édition du 29-08-1985.

⁶³ Bertrand Warusfel, Edwy Plenel, Pierre Lacoste et Paul Bouchet, « Le renseignement, état du droit et raison d'Etat », Revue Les cahiers de la sécurité intérieure, Paris, IHESI, 1997, p. 147.

⁶⁴ Dispositif prévu par l'ordonnance 58-1100 du 17-11-1958.

⁶⁵ A l'époque de la Direction Centrale du Renseignement Intérieur (DCRI), il s'agissait de l'Inspection Générale de la Police Nationale (IGPN).

⁶⁶ Citons à titre d'illustration l'arrêt Kruslin de 1987, l'arrêt Huvig de 1990 ou encore l'arrêt Vetter de 2005, tous trois aboutissant à des condamnations de l'État français pour la réalisation d'écoutes téléphoniques illégales en violation de l'article 8 de la CEDH (relatif au respect de la vie privée et précisant les cas d'ingérence admis au titre de la sécurité nationale).

⁶⁷ Les décisions de la Cour européenne sont, d'un point de vue juridique, simplement déclaratoires et ne possèdent pas de force exécutoire. Les arrêts rendus contre la France ont cependant influencé les évolutions législatives en poussant le gouvernement à se mettre en conformité avec les attendus de la Convention européenne des droits de l'homme.

⁶⁸ Loi n°91-646 du 10 juillet 1991.

recours aux « interceptions de sécurité » (écoutes administratives).

Le dernier organe participant au contrôle des services de renseignement concerne la Commission de Vérification des Fonds Spéciaux (CVFS)⁶⁹. Elle veille à l'utilisation conforme des crédits alloués.

Cependant, cet agglomérat de commissions éparses, aux pouvoirs d'investigations limités, ne représentait pas une structure capable d'une surveillance efficace de l'activité des services de renseignements. La loi du 23-01-2006, relative à la lutte contre le terrorisme, a imposé à la France la création d'un véritable contrôle parlementaire. C'est, en effet, en raison du renforcement significatif des capacités de surveillance et d'investigation des services de renseignements, que la mise en place d'un contre pouvoir adapté ne pouvait être davantage différée.

Il y a moins de dix ans, la création de la Délégation Parlementaire au Renseignement (DPR), maintes fois envisagée (notamment suite au scandale du *Rainbow Warrior*), s'est donc concrétisée.

La mise en place d'un véritable contrôle parlementaire des activités de renseignement

La loi du 9-10-2007 portant création de la délégation parlementaire au renseignement constitue un virage majeur. Désormais, l'action du gouvernement en matière de renseignement peut être directement contrôlée, et la politique conduite par le pouvoir exécutif peut faire l'objet d'évaluations. Il s'agit d'une évolution culturelle significative : « *La France comble ainsi un retard très préjudiciable. Songeons qu'aux Pays-Bas, une commission permanente de la Chambre basse contrôle les services depuis 1952, et qu'en Italie, la commission de la Chambre des députés pour les services de renseignement [...] a été instituée en octobre 1977*⁷⁰ ».

Composée de quatre députés et d'autant de sénateurs, cette délégation peut accéder à diverses sources d'informations essentielles telles que la « stratégie nationale du renseignement » (SNR) et le plan national d'orientation du renseignement (PNOR). Afin de pouvoir exercer convenablement ses prérogatives, elle peut auditionner différentes autorités, capacité qui s'étend du Premier ministre jusqu'aux directeurs des services spécialisés en passant par le Coordonnateur national ou le directeur de l'Académie du renseignement. En contre partie de ce pouvoir d'investigation, la délégation adresse, chaque année, un rapport au président de la République, au Premier ministre puis aux présidents des

⁶⁹ Créée par l'article 154 de la loi de finances 2002 (du 28-12-2001).

⁷⁰ Jean-Jacques Urvoas, « Le contrôle parlementaire des services de renseignements enfin ! », Note n°7, Fondation Jean-Jaures/ Thémis, observatoire justice et sécurité, 4-02-2014 p. 4.

deux Assemblées. Véritable état des lieux des activités de renseignement, ces rapports permettent aux parlementaires de proposer, au pouvoir exécutif, certaines préconisations pour optimiser l'efficacité des services.

Contrairement aux États-Unis, le contrôle parlementaire français ne peut, en aucun cas, concerner les opérations en cours menées par ses services de renseignements⁷¹. Il ne peut pas davantage s'intéresser aux méthodes opérationnelles employées. L'organisation française peut, dès lors, paraître « bridée » par rapport à celle mise en œuvre chez les Anglo-saxons. Toutefois, et comme nous le verrons, les apparences peuvent se révéler trompeuses. Le système américain peut, en effet, comporter davantage de failles qu'il n'y paraît.

Jeune structure en France, la délégation parlementaire au renseignement confirme la récente volonté politique d'établir les bases d'une culture renouvelée du renseignement. Certes, l'outil demeure perfectible, notamment sur le volet des coopérations internationales qui échappent totalement à la sphère de compétence de la délégation. Mais la règle du tiers service⁷² permet-elle vraiment d'envisager autre chose pour l'heure ? Il est permis d'en douter.

La démarche d'évaluation, la recherche de voies d'optimisations au travers d'une action parlementaire effective, demeurent des évolutions positives récentes. Celles-ci ne peuvent qu'accroître l'efficacité des services dans leur lutte contre les nouvelles formes de menaces. Observons, à présent, la culture anglo-saxonne développée en la matière.

2.2.2 Le contrôle des services de renseignements anglo-saxons

Un contrôle britannique, étendu aux opérations des services de renseignements

Le contrôle parlementaire des services de renseignements fut mis en place au Royaume-Uni, il y a déjà, plus d'une vingtaine d'années. La loi du 26 mai 1994 dite de *l'Intelligence Services Act* fonde *l'Intelligence and Security Committee of Parliament (ISC)*. Cet organisme veille à la politique de renseignement conduite par les trois services de la communauté, supervise les dépenses engagées et veille à l'administration du *MI5, MI6 et GCHQ*. Confrontées à une exigence de transparence accrue de

⁷¹ Décision du conseil constitutionnel n°2001-456 du 27-12-2001.

⁷² Un renseignement communiqué par un premier pays à un second, n'autorise pas ce dernier à disposer de l'information à sa guise.

la part de l'opinion publique, les autorités britanniques ont élargi les pouvoirs de l'*ISC* en 2013⁷³. Ce dernier est désormais en mesure de superviser les activités opérationnelles des services britanniques. Il s'agit d'une différence majeure avec les prérogatives de la délégation parlementaire française du renseignement.

Les membres de l'*ISC* rendent compte de leur activité au Parlement britannique, mais aussi, directement, au Premier ministre pour les dossiers de sécurité nationale les plus sensibles.

Le Premier ministre occupe une place centrale et déterminante dans le dispositif de contrôle des activités de renseignement britanniques. Il peut censurer, à son niveau, le document reçu des mains de l'*ISC* avant de l'adresser aux Assemblées. Il dispose, par ailleurs, du pouvoir de nomination et de révocation des membres de l'*ISC*.

L'indépendance des parlementaires de l'*ISC* fait également débat, les membres nommés étant issus du « conseil privé de la Reine⁷⁴ ». Aucun membre de l'opposition n'est intégré au sein du *committee* contrairement à ce qui se pratique dans la plupart des pays ayant soumis leurs services à un contrôle parlementaire. Cette caractéristique amène donc certains auteurs à qualifier le contrôle parlementaire britannique de « contrôle en trompe l'œil »⁷⁵.

Le contrôle parlementaire américain, déjà 40 ans...

Aux États-Unis, pays de culture libérale, l'idée d'un contrôle parlementaire est encore plus ancienne. En effet, dès la mise en place de la *CIA* en 1947, un conseiller fut chargé au sein de cette structure de répondre aux requêtes formulées par les parlementaires. Il s'agissait toutefois d'un système aux moyens et capacités très peu développés. Il fallut donc attendre le début des années 1970, et les révélations par voie de presse de quelques affaires embarrassantes⁷⁶ impliquant les services de renseignements américains, pour qu'un virage majeur s'opère et que de véritables structures de surveillance émergent. Ainsi, en 1975, puis en 1976 deux commissions d'enquête au Congrès, (la commission Church pour le Sénat, suivi de la commission Pikes, pour la Chambre des représentants) furent successivement mises en place. Elles débouchèrent dès 1977 sur deux commissions

⁷³ Par le Justice and Security Act, Internet, isc.independent.gov.uk.

⁷⁴ Également appelé « Conseil privé » (*Her Majesty's Hounourable Privy Council*). Ce conseil abrite « le cabinet » qui est un organe politique placé au plus près de Sa majesté pour délivrer tout conseil relatif aux affaires publiques.

⁷⁵ Olivier Forcade et Sébastien Laurent, « Secret d'Etat, pouvoir et renseignement dans le monde contemporain », Paris, Editions Armand Collin, 2005, p. 206.

⁷⁶ Citons notamment, l'implication de la *CIA* au Chili dans les années 1970-1973 destinée à déstabiliser le président Salvador Allende (action qui conduira au coup d'Etat d'Augusto Pinochet le 11-09-1973) ; une seconde illustration peut être donnée avec le scandale du Watergate en 1972.

permanentes (*Senate Select Committee on Intelligence* et la *House Permanent Select Committee on Intelligence*).

Sur le plan de l'encadrement des ingérences techniques des services (écoutes téléphoniques), la loi américaine portant autorisation et encadrement du dispositif remonte à 1968. A titre de comparaison, celles du Royaume-Uni datent seulement de 1991 et 1994 (1985 puis 2000 pour ce qui est des écoutes téléphoniques). Pour la France, il faudra attendre 2013 pour que la commission parlementaire « mixte », chargée de suivre les services, aboutisse véritablement.

Le contrôle américain, un colosse aux pieds d'argile ?

Entre théorie et pratique, le contrôle des services de renseignements américains offre cependant un profond terrain de contraste. Selon Sébastien Laurent « *le contrôle du renseignement relève plus de stratégies de discours rendues nécessaires par les apparents progrès de l'État de droit*⁷⁷ ». Il ajoute qu'en définitive, « *les agences de renseignement (demeurent) autonomes dans l'État, à l'abri de tout regard véritablement inquisiteur*⁷⁸ »

Il est vrai qu'aux États-Unis, sous une apparente exhaustivité, le contrôle des services peut être aisément contourné. Citons trois exemples parmi les plus illustratifs.

Tout d'abord, l'établissement d'un centre de détention (pour combattants ou sympathisants de la cause terroriste) sur la base militaire de Guantanamo à Cuba. En optant pour l'extra-territorialisation du camp, l'administration de George W. Bush a facilement contourné le système judiciaire fédéral. Les activités secrètes de la *CIA* au sein de ce type de prison ne relevant d'aucune norme juridique, ne peuvent faire l'objet d'un réel contrôle.

Le second exemple concerne une autre forme d'externalisation : le très large recours du gouvernement américain à des sociétés privées pour le recueil et l'analyse du renseignement. A la différence des agences étatiques, les « *contractors* » ou sous-traitants privés ne sont pas tenus de rendre des comptes aux autorités. Ils fournissent une prestation mais échappent au contrôle parlementaire. Dès lors, comment ne pas redouter que certaines tâches (interrogatoires sensibles, gardiennages de prisonniers par exemple) soient confiées en priorité à ce type d'officines pour éviter l'intrusion d'instances de contrôle ? Les graves déviances relevées dans le traitement de certains détenus de la prison d'Abou

⁷⁷ Irondelle Bastien et Malissard Amélie, op. cit. p. 203.

⁷⁸ Sébastien Laurent, « L'État secret, les services et le faux semblant du contrôle parlementaire », *Questions Internationales* n°35, janvier-février 2009, p. 42.

Ghraib en 2003 démontrent qu'il ne s'agit pas d'interrogations purement théoriques.

Enfin, concernant le contrôle des services par l'accès aux archives des agences, citons l'exemple du *Freedom of Information Act de 1966* (loi relative à la liberté d'information). Ce texte reconnaît le droit à tout citoyen américain de solliciter un accès aux archives de n'importe quelle agence de renseignement de la communauté. La seule limite à cette démarche de transparence concerne les documents classifiés... Cela constitue une restriction logique... Mais une restriction majeure lorsqu'il s'agit de consulter des documents sensibles impliquant la sécurité des États-Unis. En définitive, le droit de consultation se cantonne aux seuls documents déclassifiés, ce qui en réduit considérablement sa portée.

Quotidiennement inondée d'informations et connectée à un environnement médiatique surabondant, l'opinion publique de ce début du XXI^e siècle exige de la transparence et de la communication dans la conduite de l'action politique. Dès lors, la représentation parlementaire apparaît comme l'échelon légitime et idoine pour procéder au contrôle des activités de renseignement. Les Anglo-saxons, fidèles à leurs traditions libérales, s'étaient inscrits dans cette démarche depuis plusieurs années déjà pour mieux légitimer l'action de leurs services.

Comme nous l'avons déjà évoqué⁷⁹, la France a longtemps repoussé l'idée d'un tel contrôle. Une première étape fut franchie le 9 octobre 2007, sous l'impulsion du président de la République Nicolas Sarkozy, avec la création de la délégation parlementaire au renseignement. En 2013, un second pas important fut réalisé, sur décision du chef de l'État François Hollande, afin d'élargir les attributions de cette délégation et consacrer son rôle de contrôle des activités de renseignement. Ces évolutions découlent en partie du durcissement de la législation anti-terroriste et de la nécessité d'encadrer les pouvoirs d'investigations accrus reconnus aux services.

Si l'on peut voir là, un premier point de convergence entre les deux cultures latine et anglo-saxonne du renseignement, c'est cependant sur la recherche d'une meilleure coordination entre services que cette convergence devient la plus marquée.

2.3. La coordination des services de renseignement, point de convergence des cultures française et anglo-saxonne, dicté par la complexité des menaces

Les services de renseignements français et anglo-saxons affichent des organisations distinctes ainsi

⁷⁹ Sur les réticences culturelles ayant retardé l'émergence d'un contrôle parlementaire des activités de renseignement en France, cf partie 2.2.1. p.34.

que des modes de fonctionnement et des voies de contrôle qui leur sont propres. Cependant, il est un domaine pour lequel les deux cultures s'accordent : celui d'un besoin sans cesse croissant de coordination entre agences et services spécialisés au niveau national et international. L'enjeu partagé consiste à exploiter des bases de données surabondantes, analyser les menaces détectées dans des délais toujours plus courts et agir dans un périmètre géographique toujours plus diffus.

2.3.1 La nécessité d'une coordination placée au plus près du pouvoir exécutif

Les structures françaises de coordination... un parfum venu d'Amérique ?

Le besoin de coordination n'est pas, en soi, une nouveauté. Ainsi, dès 1959 fut créé en France, le Comité interministériel du renseignement (CIR). Ce collège demeura relativement actif sous Michel Debré avec, notamment, la mise en place d'un plan national du renseignement⁸⁰. Mais cette structure s'essouffla en raison d'un désintérêt manifeste de l'exécutif pour cette mission. Placé sous la présidence du Premier ministre, ce comité ne se réunissait, par exemple, que deux fois par an et ne permettait pas réellement de fluidifier les échanges entre services, ces derniers restant très attachés à leurs prérogatives.

Ce n'est donc qu'avec l'avènement du conseil national du renseignement (CNR) en 2008, qu'un pas décisif fut franchi. Signe de la prise en compte, au plus haut niveau politique, de l'urgence d'une coordination efficace, le CNR a été placé directement sous la présidence du chef de l'État. Il rassemble aujourd'hui le chef du gouvernement ainsi que l'ensemble des ministres de rattachement des services. Un coordonnateur national du renseignement fut également institué afin d'assumer, directement depuis l'Élysée, le rôle de « conseiller du président de la République ». Depuis, ce coordonnateur exerce une mission stratégique puisqu'il réceptionne les synthèses quotidiennes des six services de la communauté du renseignement et en assure la transmission et l'analyse au chef de l'État ainsi qu'à son Premier ministre. Il constitue un précieux facilitateur qui n'est pas sans rappeler la fonction de *Director of National Intelligence DNI* aux États-Unis. Nous y reviendrons.

Parachevant cette « organisation rénovée » des structures de coordination des services français, l'académie du renseignement⁸¹ a été mise en place pour développer des synergies entre les différentes directions (DGSI, DGSE, DRM, DPSD, DNRED, TRACFIN). Son rôle est prépondérant dans le

⁸⁰ Sébastien Laurent, « Politiques du renseignement », Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2009, p.303.

⁸¹ Créée par décret du Premier ministre en date du 13-07-2010.

développement d'une culture spécifique entre services, dans l'ouverture de la formation au milieu de la recherche, et dans l'élaboration d'une stratégie de communication envers les publics extérieurs (démystifier la discipline et l'enrichir par l'expérience et l'expertise universitaires selon un modèle très anglo-saxon...)

La coordination des agences de renseignement côté anglo-saxon

Aux États-Unis, la coordination se caractérise par une articulation centrée autour du Président. L'*Intelligence Reform and Terrorism Prevention Act* de 2004 a institué le poste de *Director of National Intelligence*. Son rôle consiste à conseiller le Président, coordonner les activités des services, et assurer un échange étroit entre l'*Intelligence community* et le Congrès. Il joue un rôle essentiel dans le sens où il est chargé de superviser les productions des agences, il dirige le programme national de renseignement et présente les synthèses quotidiennes au président. C'est une vigie qui s'appuie sur deux services essentiels : le *Joint Intelligence community council* et le *National counterterrorism center* (le premier chargé d'aider à la définition d'une politique du renseignement uniforme et le centre national de contre-terrorisme, deux missions anciennement dévolues à la *CIA*).

Afin d'éviter toute centralisation du pouvoir entre les mains d'un seul homme, Donald Rumsfeld a créé en 2003 un poste de « sous secrétariat d'État à la Défense » qui regroupe sous son contrôle, l'ensemble des agences du pentagone (autrement dit le renseignement d'origine militaire).

La coordination des activités de renseignement humain a été confiée à la *CIA*, la plus expérimentée en la matière⁸².

Au sein de la communauté du renseignement britannique, la coordination est pour sa part axée autour du Premier ministre. Celui-ci est assisté par un membre de son cabinet placé à la tête du Secrétariat permanent du renseignement (*PSIS*) et par un coordonnateur du renseignement qui en assure le secrétariat. Le *PSIS* fixe les grandes orientations, définit les priorités afin que les directeurs des trois agences (*MI5*, *MI6* et *GCHQ*) mais aussi les représentants des grands ministères régaliens de la Défense, de l'Intérieur, des Affaires étrangères ou des Finances par exemple, déclinent les lignes d'efforts et fixent les objectifs. On ne retrouve pas de Conseil national du renseignement comme en France. Les *Joint Intelligence Committees* (l'un en charge de la coordination, l'autre de l'analyse interministérielle) ainsi que le conseiller technique du premier ministre, remplissent cet office.

⁸² Création en 2005 du *National Clandestine Service*.

L'onde de choc des attentats du 11 septembre 2001 a provoqué une brutale et générale prise de conscience politique. La coordination des services de renseignements (que ce soit sur un plan national ou international) a été érigée au rang de priorité, aussi bien chez les Anglo-saxons que chez les Français. Comme le résume Franck Daninos, « *ce n'est plus la règle du besoin de savoir qui prime mais celle du besoin de partager* ⁸³ ». Reste à convenir des types de renseignements échangeables et surtout définir les modalités et limites de cette collaboration. Nous reviendrons brièvement sur ces enjeux dans les dernières lignes de cette étude.

Afin de renforcer la coordination entre ses services de renseignements, chaque Puissance a développé des structures « ad hoc », centralisées, et des philosophies assez proches les unes des autres. Même si des difficultés subsistent, les récents attentats ayant frappé Paris en 2015 et Bruxelles en mars 2016 démontrent l'urgence d'accroître les échanges entre États.

2.3.2 Des difficultés restant à surmonter pour mettre en œuvre une coordination efficace

En matière de renseignements, les collaborations entre services spécialisés occidentaux sont souvent de qualité, mais, malheureusement, essentiellement réduites à une dimension bilatérale. Pour reprendre l'expression d'Erard Corbin de Mangoux⁸⁴, c'est « *une relation basée sur le donnant/donnant et la complémentarité mutuelle profitable* ⁸⁵ ». L'objectif consiste donc à dépasser, aussi bien au niveau national qu'international, les réticences légitimes, historiques et culturelles pour tracer une nouvelle voie, adaptée aux menaces contemporaines.

Faciliter le décloisonnement entre renseignement intérieur et extérieur

L'action de djihadistes kamikazes sur les sols français et européen démontre que la guerre en Syrie s'est exportée à l'intérieur de nos frontières. Le phénomène des « combattants étrangers » et surtout, le retour des individus radicalisés après un séjour, dans les camps d'entraînement et zones de combat au

⁸³ Franck Daninos, « La réforme perpétuelle du renseignement américain », Editions l'Harmattan, Politique américaine 2008, N°12, p.21, 116p.

⁸⁴ Directeur général de la Sécurité extérieure (DGSE) de 2008 à 2013.

⁸⁵ Erard Corbin de Mangoux, « Les mutations du renseignement extérieur français », Questions Internationales, janvier-février 2009, www.defense.gouv.fr, portail de la DGSE.

Proche-Orient en en confirme la prégnance. Enfin, le fait que la plupart des terroristes possèdent un passé judiciaire chargé, apporte la confirmation que terrorisme, criminalité organisée et délinquance de droit commun sont étroitement enchevêtrés. Les cloisons traditionnelles entre le renseignement intérieur et extérieur se réduisent à défaut de disparaître. La réorganisation de la DCRI en DGSI en 2008 a été une première étape favorisant cette perspective. La création d'une direction générale placée sous l'autorité immédiate du ministre de l'intérieur⁸⁶a contribué à développer les échanges avec les autres services de la communauté du renseignement, notamment avec la DGSE. Cette démarche « collaborative » doit être poursuivie et approfondie. Cela s'entend aussi bien du point de vue de « l'échange humain » (formation, mobilité entre les services du premier et deuxième cercle) que des techniques de recueil du renseignement (employer au mieux les capteurs en fonction des priorités nationales).

Sur ce dernier point, le recours à la force armée sur le territoire national (plan Sentinelle) amène à s'interroger sur l'emploi des capacités de recueil militaire (drones, imageries satellites, capteurs électromagnétiques etc.) au profit des missions de sécurité intérieure. Le sujet est politiquement sensible mais il se situe au cœur du débat sur le décloisonnement entre renseignement intérieur/extérieur. Le rassemblement de l'ensemble des capacités techniques des services de renseignement français sous un seul et unique pôle (selon le modèle de la NSA ou du GCHQ) a d'ailleurs pu faire l'objet d'études au cours des dernières années.

S'agissant toujours du renseignement militaire, la DGSE, la DRM et la DPSD opèrent sur des périmètres très différenciés⁸⁷ rendant toute hypothèse de fusion (selon le schéma britannique du MI6) peu probable. De plus, la DRM est directement placée sous l'autorité du Chef d'Etat-Major des armées, alors que la DGSE est rattachée à celle du ministre de la Défense.

La réduction du format de l'actuelle communauté du renseignement n'est pas d'actualité et ne constitue pas un préalable à une meilleure circulation de l'information entre les directions. Le décloisonnement « intérieur/extérieur » exige même d'associer plus étroitement les services du second cercle (tels le SCRT, la SDAO ou la DRPP). En effet, le renseignement opérationnel (ou pré-judiciaire) apparaît de plus en plus précieux pour contrer des djihadistes connus pour leur passé criminel. Inversement, le renseignement d'origine militaire recueilli sur les théâtres d'opération serait parfois très éclairant sur des combattants étrangers revenus en France pour poursuivre leur parcours de radicalisation.

⁸⁶ La DCRI, née en 2007 de la fusion de la DST et de la Direction des Renseignements Généraux, était un service placé sous la tutelle de la Direction Générale de la Police Nationale.

⁸⁷ Voir partie 2.1.1 p. 21.

Le partage lacunaire du renseignement au niveau européen,

Les échecs de la politique européenne de défense ou le long cheminement de la politique étrangère de défense et de sécurité commune (PEDSC) attestent de la difficulté à harmoniser une coopération entre États membres dans un périmètre régalien.

Sans revenir sur les réticences culturelles liées à la perte de souveraineté, la complexité découle de l'extrême hétérogénéité juridique en vigueur au sein de l'Union européenne⁸⁸. En d'autres termes, un comportement peut être considéré comme illégal en France et ne pas l'être dans un pays voisin ou ne pas répondre aux mêmes règles de poursuite. Il faut donc accepter d'avancer de façon pragmatique, étape par étape à défaut de bâtir une très ambitieuse agence européenne du renseignement qui n'entrera probablement jamais en vigueur.

L'optimisation du système d'information Schengen (SIS) et le renforcement des contrôles aux frontières constituent des évolutions décisives susceptibles d'accroître la coordination entre États européens. Il s'agit notamment de permettre les consultations systématiques au fichier SIS (consultation des bases de données police/justice) des personnes contrôlées⁸⁹. La seconde version du fichier SIS doit inclure les informations visant les « *Foreign Fighters* » ou toutes personnes susceptibles d'entretenir des liens avec la mouvance terroriste⁹⁰. Enfin, le très attendu PNR (passenger name record) représente une étape essentielle dans la démarche de traçabilité des individus à risque, en transit au sein de l'Union.

⁸⁸ Eric Dénécé, « Pourquoi une Europe efficace du renseignement n'est pas près de voir le jour », www.atlantico.fr, 3-12-2015.

⁸⁹ Jean-Pierre Raffarin, rapport N° 3524 relatif à « L'activité de la délégation parlementaire au renseignement pour l'année 2015 », Assemblée Nationale, p.79.

⁹⁰ Ibid. p.80.

Conclusion

Au cours des trente dernières années, de profonds bouleversements ont remodelé le paysage géopolitique mondial. Ignacio Ramonet évoque même une véritable géopolitique du chaos⁹¹. Selon l'auteur, « *le rythme précipité et la profondeur des transformations de tous ordres, en cette fin de millénaire, stupéfient. La mondialisation de l'économie bouleverse tout, stimulée par l'accélération des technologies de l'information. Le marché et la communication s'imposent comme modèles généraux ayant vocation à transformer toutes les activités humaines* ». Le traitement du renseignement n'échappe pas à ce phénomène et subit, en France, comme dans la plupart des pays étrangers, une brutale onde de choc.

La fin de la Guerre froide, consécutive à l'effondrement du bloc communiste, la révolution numérique et l'explosion des nouvelles technologies de l'information, la prédominance des menaces asymétriques consacrées par les attentats du 11 septembre 2001, ou encore les récentes mutations du terrorisme de nature « djihadiste », ont conduit le recueil, l'exploitation et le partage du renseignement, au rang de priorités stratégiques des grandes Puissances. Si, depuis une quinzaine d'années, les Anglo-saxons ont accentué cette volonté, les autorités françaises se sont résolument engagées dans cette voie, il y a tout juste huit ans.

Les services américains et britanniques ont traversé des crises significatives ; suite notamment, à la divulgation par voie de presse, d'importantes dérives et d'actions illégales réalisées en totale violation des libertés individuelles et du *Foreign Intelligence Surveillance Act*⁹². Or, du Watergate⁹³, jusqu'aux révélations d'Edward Snowden⁹⁴, la culture anglo-saxonne du renseignement ne s'est jamais érodée, bien au contraire. Il y a plus de cinquante ans, le président John Fitzgerald Kennedy relativisait déjà les mises en cause épisodiques de ses services de renseignements. Il indiquait ainsi, dans un célèbre discours prononcé le 28 novembre 1961, au quartier général de la *CIA*, « *vos succès ne sont pas rendus publics ; vos échecs sont annoncés à la trompette* ».

⁹¹ Ignacio Ramonet, « Géopolitique du chaos », Paris, Gallimard, novembre 1999.

⁹² Gildas Le Voguer, « Le renseignement américain, entre secret et transparence 1947-2013 », Rennes, Presses universitaires de Rennes, juin 2014, p.173.

⁹³ Affaire d'espionnage, intervenue en 1972 au siège du parti démocrate à Washington, ayant conduit à la mise en cause des agences américaines de renseignements, notamment de la *CIA*.

⁹⁴ Ex analyste de la *NSA* qui a divulgué à des journalistes, en décembre 2013, l'étendue des interceptions frauduleuses des télécommunications réalisées par le biais des programmes *Prism* et *Echelon*.

Côté français, les affaires ayant ponctuellement ébranlé les services de renseignements ont laissé des séquelles plus longues à résorber. Pour n'en évoquer que trois, parmi les plus connues et les plus révélatrices, citons : l'affaire Dreyfus, l'enlèvement de Medhi Ben Barka⁹⁵, homme politique marocain, ou encore le sabotage du *Rainbow Warrior*⁹⁶.

L'Amiral Pierre Lacoste le concède⁹⁷, « *le secret ouvre la voie à toutes les ambiguïtés, à toutes les dérives, même dans les plus authentiques démocraties, pour peu que quelques dirigeants mal informés, laxistes ou peu scrupuleux n'assument pas pleinement leurs responsabilités* ».

Cependant, le manque de culture de renseignement, qui fut si longtemps chronique dans notre pays, est très progressivement en train de se résorber, sous la pression de la menace terroriste des combattants de *Daech* ou d'*Al Quaida*. S'il est encore trop tôt pour parler de réhabilitation⁹⁸, la prise de conscience de l'urgence de procéder à de lourds investissements dans l'analyse, et le partage du renseignement, est manifeste. La volonté politique, longtemps défailante, est désormais une réalité et les avancées sont encourageantes.

L'organisation des services, le recueil et le traitement du renseignement répondent à des approches différenciées chez les Anglo-saxons et chez les Français. Mais, depuis le début du XXI^e siècle, le besoin impérieux de mieux partager les informations, pour lutter contre les nouvelles formes de terrorisme, conduit à réduire les écarts entre ces deux cultures. La coordination entre services de renseignements au niveau national et international, le raccourcissement des boucles décisionnelles, ou encore la mutualisation des capacités d'interception, constituent les nouveaux enjeux prioritaires.

Si les relations bilatérales d'échanges entre Puissances ont toujours fonctionné par rapport à des intérêts précis (« le monde du renseignement est un monde où on partage peu. Et si on partage, on partage à deux⁹⁹ »), les efforts doivent, désormais, porter sur les coopérations multilatérales. C'est-à-dire, transmettre des informations sensibles à une communauté de pays, et non plus uniquement des données très partielles, pour un besoin limité. Comme le souligne Cécile Wendling, chargée d'étude à l'Institut de Recherches stratégiques de l'École Militaire, « *une approche unidimensionnelle est contre*

⁹⁵ Opposant du roi Hassan II, enlevé (et porté disparu depuis le vingt-neuf octobre 1965) devant la brasserie Lipp à Paris, dans des circonstances obscures. L'action du SDECE fait toujours l'objet de controverses dans ce dossier.

⁹⁶ Navire de l'organisation *Greenpeace* coulé, le dix juillet 1985, dans le port néo-zélandais d'Auckland, lors d'une opération conduite par la DGSE.

⁹⁷ Pierre Lacoste et François Thual, « Services secrets et géopolitique », Panazol, Editions Lavauzelle, juin 2001, p.171.

⁹⁸ Jacques Follorou, « Renseignement, histoire d'une révolution avortée », Le Monde, édition du 04-02-2016.

⁹⁹ Philippe Folliot, « Une législation sur le renseignement nécessaire, mais pas à n'importe quelle condition », Huffingtonpost.fr, édition du 26-04-2015.

productive lorsqu'il s'agit de faire face à des menaces complexes ». Dès lors, au-delà d'une bonne circulation des renseignements entre agences d'un même pays, des ponts doivent être bâtis avec les Puissances luttant contre les mêmes menaces.

Néanmoins, au niveau européen, l'idée de créer une agence spécifique selon le modèle de la *CIA* américaine se heurte toujours à des réticences de la plupart des pays membres, soucieux de préserver leurs prérogatives régaliennes. Le concept, moins ambitieux, d'une plate-forme d'échange destinée à faciliter les flux d'informations visant les « combattants étrangers » (*Foreign Fighters*), pourrait toutefois se concrétiser début juillet 2016. Les clivages observés au sein de l'Union européenne à l'occasion des négociations relatives à la mise en place du *PNR* (Passenger Name Record)¹⁰⁰ soulignent la complexité d'une harmonisation des procédures, à l'échelle européenne.

En somme, les obstacles ne manquent pas dans le développement d'une coopération renforcée des Etats, en matière de partage du renseignement. La sécurité, intérieure comme extérieure, des grandes Puissances semble donc désormais, devoir s'envisager autour d'une « souveraineté partagée¹⁰¹ ».

Face à un volume exponentiel d'informations à analyser, face à un adversaire très organisé, mobile et aguerri aux dernières technologies de communication, la complémentarité entre services de renseignements est devenue un pré-requis. La mise en place de cellules de coopération « inter-services », comme « Hermès¹⁰² » en 2015, démontre que le processus est amorcé en France. Au niveau international, une collaboration approfondie, sur les plans techniques et humains, entre pays partageant les mêmes intérêts, se révèle donc, plus que jamais indispensable.

Contre une menace complexe, volatile et diffuse, exige une collaboration étroite et approfondie entre grandes Puissances. Celle-ci ne peut plus être différée. Dès lors, rapprocher les cultures de renseignement pourrait faciliter la circulation des informations, l'exploitation et le croisement plus fins des données. Cette évolution pourrait ainsi accroître la réactivité des pouvoirs publics face aux réseaux djihadistes et criminels. Elle pourrait également permettre de trouver un subtil équilibre entre le recueil massif de données techniques (*ROEM/SIGINT*) et l'indispensable investissement dans le renseignement issu de source humaine (*ROHUM/HUMINT*).

En fait, le mécanisme de « coopération renforcée », mis en œuvre par le traité d'Amsterdam en 1997¹⁰³

¹⁰⁰ Fichier centralisant les données d'embarquement (l'identité des usagers, moyens de paiement etc.) des compagnies aériennes. Dispositif permettant de contrôler les flux de voyageurs, entrant et sortant d'un territoire donné. Le vote, par les instances européennes, relatif à la mise en place de cette base de données, a été repoussé au mois d'avril/mai 2016.

¹⁰¹ Sébastien-Yves Laurent, « Atlas du renseignement – géopolitique du pouvoir- », Paris, Editions SciencesPo Les Presses, août 2014, p. 186.

¹⁰² Cellule inter-agences permettant aux six services de la communauté française du renseignement de croiser leurs informations pour le théâtre d'opérations du Levant. Voir audition du général Gomart, directeur DRM, commission de la défense et des forces armées, 25-03-2015, CR.N°49.

¹⁰³ Système permettant d'établir un accord approfondi entre quelques États membres, sans lier les 28 pays de l'Union

et élargi par celui de Lisbonne en 2007, a démontré, à l'échelle européenne, sa pertinence sur les plans judiciaire et pénal. Il devient urgent que le partage du renseignement connaisse la même évolution pour accroître l'efficacité des structures existantes¹⁰⁴. S'agissant enfin de développer les échanges avec nos alliés, situés en dehors de l'Union européenne, la constitution de « *Task Force* »¹⁰⁵ de circonstances, pourrait constituer une solution originale. D'inspiration américaine, ce dispositif réunissant plusieurs services de renseignements étrangers (en fonction des menaces prégnantes), marquerait une évolution vers une coopération multilatérale plus efficiente... Peut-être, cela confirmerait-il aussi, le début d'un franc rapprochement entre les cultures latine et anglo-saxonne dans le traitement du renseignement.

Cette avancée ne devrait cependant pas se traduire par une standardisation du modèle anglo-saxon dont nous avons pu cerner les carences. En outre, toute mutualisation, humaine ou technique dans l'univers du renseignement, porte en elle les germes pernicious d'une dépendance au pays partenaire le plus influent.

Alors, si ce rapprochement, à priori bénéfique, semble nécessaire et probable, ce serait faire preuve d'angélisme que de le croire déterminant et durable. Dans un monde globalisé, supposer que les crispations, les désirs de puissance, les réflexes de domination économique et les barrières du secret puissent s'effacer complètement sous la pression d'un ennemi commun, relève assurément de l'utopie. Les révélations de Julien Assange¹⁰⁶, en juin 2015, l'ont rappelé de façon très explicite, si besoin en était.

européenne.

¹⁰⁴ L'Union européenne dispose du Service Européen pour l'Action Extérieure (SEAE) et, en son sein, d'un centre d'analyse du renseignement (*Intelligence Center* ou *INTCENT*). Son efficacité reste tributaire des informations recueillies auprès des services de renseignements des États membres.

¹⁰⁵ Voir sur cette hypothèse transposée au niveau national, Pierre Lacoste et François Thual, op.cit. p. 158.

¹⁰⁶ Fondateur du site internet Wikileaks qui a révélé, par voie de presse, l'espionnage de chefs d'État français et de grandes entreprises par la NSA.

Sources et bibliographie

Références archivistiques :

- DOMINATI Philippe (sénateur), « Les moyens consacrés au renseignement au sein des programmes -police nationale-et-gendarmerie nationale-», rapport N°36 d'information de la commission des finances (2015-2016) du 7-10-2015, 70 p.
- RAFFARIN Jean-Pierre (sénateur), « L'activité de la délégation parlementaire au renseignement pour l'année 2015 », rapport N° 3524 de la délégation parlementaire au renseignement, enregistré à la présidence de l'Assemblée Nationale le 25-02-2016, 168 p.
- URVOAS Jean-Jacques (député), « L'activité de la délégation parlementaire au renseignement pour l'année 2014 », rapport N° 2482 de la délégation parlementaire au renseignement, enregistré à la présidence de l'Assemblée Nationale le 18-12-2014, 177 p.

Références bibliographiques :

- ANDREW Christopher, « Her Majesty's Secret Service : the Making of the British Intelligence Community », s.l. , Viking Adult, 1986, 619 p.
- ARBOIT Gérald, « Des services secrets pour la France, du Dépôt de la Guerre à la DGSE (1856-2013) », Paris, CNRS Editions, février 2014, 444 p.
- BRADEN Thomas et ALSOP Stewart, « L'OSS, l'Amérique et l'espionnage », Paris, Editions Fayard 1964, 268 p.
- CLAUSEWITZ Carl von « De la Guerre », Paris, Editions Tempus Perrin, mars 2006, 427 p.
- DANINOS Franck, « La double défaite du renseignement américain », Paris, Editions Ellipses, CF2R, mars 2006, 317 p.
- DANINOS Franck, « La réforme perpétuelle du renseignement américain », Editions l'Harmattan, Politique américaine 2008, N°12, p.21, 116p.
- ETIENNE Genovefa et Claude MONIQUET, « Histoire de l'espionnage mondial, les services secrets de Ramses II à nos jours », Paris, Editions du Félin, 1994, 446 p.
- FALIGOT-Rémi KAUFFER Roger, « Histoire mondiale du renseignement Tome 1 (1870-1939) », Paris, Editions Robert Laffont, 1993, 572 p.
- FOURCADE Olivier et LAURENT Sébastien, « Secret d'Etat, pouvoir et renseignement dans le monde contemporain », Paris, Editions Armand Collin, 2005, 238 p.
- LACOSTE Pierre (Amiral), « Le Renseignement à la française », Paris, Editions Economica, 1998, 640 p.

- LACOSTE Pierre (Amiral) et THUAL François, « Services secrets et géopolitique », Paris, Editions Lavauzelle, juin 2001, 182 p.
- LAURENT Sébastien-Yves, « Atlas du renseignement, géopolitique du pouvoir », Condé-sur Noireau, Editions Presses de Sciences Po , 2014, 190 p.
- LAURENT Sébastien-Yves, « Politiques du renseignement », Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2009, 355 p.
- LEFEBURE Antoine, « L'affaire Snowden « comment les Etats-Unis espionnent le monde », Paris, Editions La découverte, janvier 2014, 269 p.
- LE VOGUER Gildas, « Le renseignement américain, entre secret et transparence 1947-2013 », Rennes, Editions Presse Universitaire de Rennes, juin 2014, 209 p.
- MULLER Paul, « L'espionnage militaire sous Napoléon, Charles Schulmeister », Paris, Editions Lavauzelle, 2006, 92 p.
- POWER Thomas, « Intelligence wars american secret history from Hitler to Alquiedo », New York, Editions Main, juin 2004, 544 p.
- RAMONET Ignacio, « Géopolitique du chaos », Paris, Editions Gallimard, novembre 1999, 267 p.
- SQUARCINI Bernard et PELLOT Etienne, « Renseignement français : nouveaux enjeux », Paris, Editions Ellipses, novembre 2013, 303 p.
- VOIZEUX Olivier, « Espionnage et technologie », Editions Nouveau monde, juin 2009, 128 p.
- WARUSFEL Bertrand « Le renseignement français contemporain, aspect juridique et politique », Editions l'Harmattan, novembre 2003, 190 p.

Articles scientifiques :

- ARBOIT Gérald, « Napoléon et le renseignement », site internet CF2R, Note historique N°27 , 14-08-2009.
- IRONDELLE Bastien et MALISSARD Amélie, sous la direction de CHOPIN Olivier, « Etudier le renseignement, état de l'art et perspectives de recherche », Paris, études de l'IRSEM N°9, 2011, 259 p.
- MERMET François (Général), « Quelques réflexions sur la fonction du renseignement », ENA mensuel, N°236, novembre 1993.
- WARUSFEL Bertrand , PLENEL Edwy, LACOSTE Pierre et BOUCHET Paul, « Le renseignement, état du droit et raison d'Etat », Revue Les cahiers de la sécurité intérieure, Paris, IHESI, 1997.

Articles de presse :

- ARKIN William et PRIEST Diana, « Dans la nébuleuse des services secrets », enquête première partie, Washington Post, édition du 28-07-2010.
- ARKIN William et PRIEST Diana, « Dans la nébuleuse des services secrets », enquête deuxième partie, Washington Post, édition du 13-01-2011.
- FERRO Coline « Le Renseignement américain : un colosse au pied d'argile ? », revue Géostratégique N°29, 4° trimestre 2010.
- FOLLOROU Jacques, « Renseignement, histoire d'une révolution avortée », Le Monde, édition du 04-02-2016.
- JOXE Pierre, Renseignement et défense, Revue de la défense nationale N°7, juillet 1991.
- LAURENT Sébastien, « L'Etat secret, les services et le faux semblant du contrôle parlementaire », Questions Internationales n°35, janvier-février 2009.
- LECANUET Jean, « Les services secrets doivent rester secrets [...] le contrôle parlementaire serait dangereux », Journal La Croix, édition du 29-08-1985.
- LEPRI Charlotte, « Les services de renseignements en quête d'identité : quel rôle dans un monde globalisé », s.l. Editions Choiseul, revue Geoéconomie N°45, 2008, 134 p.
- STENGERS Jean, « Une histoire des services de renseignements britanniques », Geschiedenis, Editions BTFG, 1987, Revue belge de philosophie et d'histoire volume 65 numéro 4, 1987, 842 p.
- URVOAS Jean-Jacques, « Le contrôle parlementaire des services de renseignements enfin ! », Note n°7, Fondation Jean-Jaures/ Thémis, observatoire justice et sécurité, 4-02-2014.
- URTINSINGER Martin et LELOUP Damien, « l'espionnage économique, priorité de la NSA », Le Monde, édition du 29-06-2015.

Communications :

- ARBOIT Gérald et MARTIN Daniel, « Le renseignement : l'autre plus vieux métier du monde », café géopolitique lundi 2/02/2009, (www.geopolitique.net).

Références Internet :

- CORBIN de MANGOUX Erard, « Les mutations du renseignement extérieur français », Questions Internationales, janvier-février 2009, www.defense.gouv.fr, portail de la DGSE.
- DENECE Eric, « Pourquoi une Europe efficace du renseignement n'est pas près de voir le jour », www.atlantico.fr, 3-12-2015.
- FOLLIOT Philippe, « Une législation sur le renseignement nécessaire, mais pas à n'importe quelle condition » édition du Huffingtonpost.fr du 26-04-2015.

- TENENBAUM Jacques, « Le théâtre d'opération du renseignement du XXI^e siècle», site internet CF2R, Cyber Rens fiche N°6, 6-12-2015.
- www.CF2R.org (site CF2R centre français de recherche sur le renseignement).
- www.aassdn.org (Association des anciens des services spéciaux de la défense nationale).
- www.academie-renseignement.gouv.fr (l'académie du renseignement).
- <https://www.cia.gov.us> (CIA).
- <https://www.mi5.gov.uk> (MI5).
- <https://www.sis.gov.uk> (MI6).
- www.geopolitique.net (Institut français de géopolitique).
